

ISSN: 1205-9161 ISBN: 0-662-72516-6

Document de recherche

Direction des études analytiques documents de recherche

La protection en matière de pensions et l'épargne-retraite des familles canadiennes, 1986 à 2003

par René Morissette et Yuri Ostrovsky

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail 24-F, immeuble R.-H.-Coats, 100, promenade du Pré Tunney, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136





Statistique Canada

Statistics Canada Canadä

La protection en matière de pensions et l'épargne-retraite des familles canadiennes, 1986 à 2003

par René Morissette et Yuri Ostrovsky

11F0019 No. 286 ISSN: 1205-9161 ISBN: 0-662-72516-6

Statistique Canada
Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail
24-F, immeuble R.-H.-Coats, 100, promenade du Pré Tunney, Ottawa, K1A 0T6

Comment obtenir d'autres renseignements :

Service national de renseignements : 1 800 263-1136 Renseignements par courriel : <u>infostats@statcan.ca</u>

Septembre 2006

Les auteurs souhaitent remercier John Burbidge et Karen Maser pour leurs commentaires utiles au sujet d'une version antérieure du présent document.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans autre autorisation de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 11F0019MIE, no. 286).

Note de reconnaissance :

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

I.	Som	maire exécutif	5					
II.	Intro	duction	6					
III.	Données							
	III.1 Enquêtes auprès des ménages mesurant la protection en matière de pensions							
	III.2	Données administratives mesurant la protection en matière de pensions et l'épargne-retraite (flux) : Banque de données administratives longitudinales	9					
	III.3	Enquêtes auprès des ménages mesurant l'épargne-retraite accumulée	10					
	III.4	Sélection de l'échantillon	11					
IV.	Avoi	rs financiers des familles canadiennes, 1984 à 1999	12					
V.	Prote	ection en matière de pensions des personnes, 1986 à 2003	12					
VI.	Protection en matière de pensions des familles, 1986 à 2003							
	VI.1	Couples	14					
	VI.2	Parents seuls	15					
	VI.3	Autres personnes	16					
	VI.4	Sommaire	16					
VII.	Épar	gne-retraite des personnes, 1986 à 2003	16					
VIII.	Épar	gne-retraite des familles, 1986 à 2003	18					
	VIII.	1 Couples	18					
	VIII.2 Parents seuls							
	VIII.3	3 Autres personnes	19					
IX.	Con	clusion	20					
Tabl	eaux e	et figures	21					
Bibli	iogran	hie	50					

Résumé

Nous analysons la mesure dans laquelle les familles canadiennes sont protégées par des régimes de pension privés et nous documentons la façon dont leur épargne-retraite (par la voie de cotisations à des régimes d'épargne-retraire donnant droit à une aide fiscale) a évolué au cours des deux dernières décennies. Nous avons déterminé que les familles biparentales, les familles monoparentales et les autres personnes se trouvant dans le quintile inférieur de la répartition des gains ne sont pas mieux préparées à la retraite que ne l'étaient leurs homologues au milieu des années 1980 ou au début des années 1990. Par ailleurs, les personnes se situant dans le quintile supérieur sont mieux préparées que leurs homologues l'étaient au milieu des années 1980 ou au début des années 1990. Par conséquent, le niveau de préparation à la retraite des familles canadiennes, qui était relativement inégal au milieu des années 1980, l'est devenu encore plus au cours des deux dernières décennies. Ces résultats comportent des répercussions importantes pour l'avenir. Des recherches récentes ont démontré que la maturation du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) a entraîné une réduction substantielle de l'inégalité de revenu entre les personnes âgées, du début des années 1980 au milieu des années 1990. Une partie de cette réduction de l'inégalité du revenu pourrait disparaître au cours des prochaines années. La raison en est que l'inégalité croissante des contributions versées par les familles pour leur retraite pourrait, en l'absence de tendances contraires, rendre la répartition du revenu familial entre les personnes âgées plus inégale au cours des années à venir qu'elle ne l'est présentement.

Mots-clés : Retraire; protection en matière de pensions; REER collectif; épargne, inégalité des gains.

I. Sommaire exécutif

Les études canadiennes antérieures ayant documenté les tendances relatives à la protection offerte par les régimes de pension privés ont porté principalement sur les particuliers, aussi n'ont-elles pas été en mesure d'évaluer si les familles canadiennes sont mieux préparées à la retraite de nos jours que par le passé. La présente étude vise à combler cette lacune en examinant l'évolution de la protection en matière de pension et de l'épargne-retraite des familles canadiennes depuis le milieu des années 1980.

La préparation à la retraite des familles est d'abord évaluée à partir des données sur la richesse de l'Enquête sur les avoirs et les dettes de 1984 et de l'Enquête sur la sécurité financière de 1999. Puis, nous mesurons la protection en matière de pensions et l'épargne-retraite des familles au cours de la période allant de 1986 à 2003 au moyen des données provenant de la Banque de données administratives longitudinales de Statistique Canada.

De 1984 à 1999, les avoirs financiers des familles du 75e centile ont généralement augmenté de façon importante. Par exemple, les avoirs financiers des familles dont le soutien économique principal est âgé de 55 à 64 ans et qui se trouvent au 75e centile a augmenté d'environ 40 000 \$ (en dollars de 1999) au cours de la période étudiée.

À l'opposé, les avoirs financiers des familles se situant au 10e ou au 25e centile n'ont à peu près pas augmenté de 1984 à 1999.

En résumé, si l'on utilise des avoirs financiers des familles à titre de mesure d'évaluation de leur niveau de préparation à la retraite, il semble que, depuis le milieu des années 1980, le niveau de préparation à la retraite des familles canadiennes se soit amélioré dans le quartile supérieur, mais pas dans le quartile inférieur.

De 1986 à 2003, la protection en matière de pensions a diminué chez les hommes mariés mais augmenté chez les femmes mariées. Étant donné que l'augmentation de la protection en matière de pensions des femmes mariées contrebalance en partie la baisse de celle des hommes mariés, la protection en matière de pensions des familles canadiennes — mesurée par le pourcentage de familles bénéficiant d'au moins un régime de pension d'employeur — a diminué dans une moins grande mesure que dans le cas des hommes mariés. Par contre, la protection en matière de pensions a diminué de façon substantielle chez les pères seuls, et légèrement chez les personnes n'étant ni mariées ni parents seuls.

En moyenne, l'épargne-retraite des familles biparentales a augmenté de 1986 à 2003. Au total, les cotisations à un régime de pension agréé (RPA) et à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) sont passées de 2 000 \$ en 1986 à 3 100 \$ en 2003 (en dollars constants de 2002) chez les jeunes couples, c'est-à-dire dont le conjoint a de 25 à 34 ans. De même, pour les couples dont le conjoint a de 35 à 54 ans, la valeur des cotisations à un RPA et à un REER est passée de 3 900 \$ en 1986 à 5 300 \$ en 2003. Pour les jeunes couples et les couples d'âge intermédiaire, la majeure partie de la hausse des cotisations totales est attribuable à une augmentation des cotisations des conjoints à un REER.

L'augmentation des cotisations à un RPA et à un REER chez les familles biparentales variait de façon marquée entre les divers segments de l'échelle de répartition des gains. Dans le cas des

couples du quintile supérieur de la répartition des gains (selon l'âge), il y a eu une hausse importante des cotisations combinées à un REER et à un RPA au cours de la période allant de 1986 à 2003. La hausse a été significative également pour ceux du quintile intermédiaire. Par contre, chez les couples du quintile inférieur, la somme des cotisations à un REER et à un RPA a stagné au cours de cette période. C'est ainsi que la différence dans la préparation à la retraite des familles observée au milieu des années 1980 a augmenté depuis. Des tendances similaires ont été observées chez les familles monoparentales.

Bref, les familles biparentales et monoparentales du quintile inférieur de la répartition des gains ne sont pas mieux préparées à la retraite à l'heure actuelle que leurs homologues dans le passé. Par contre, les familles du quintile supérieur semblent, elles, mieux préparées que leurs homologues l'étaient au milieu des années 1980.

Il importe de faire plusieurs mises en garde. Tout d'abord, la présente étude examine la façon dont le niveau de préparation à la retraite des familles canadiennes a évolué depuis le milieu des années 1980, et non pas la mesure dans laquelle l'épargne-retraite actuelle pourra permettre aux couples de maintenir leur niveau de vie une fois qu'ils atteindront l'âge de la retraite. Ensuite, nous n'avons pas tenu compte de la transition des RPA à prestations déterminées aux RPA à cotisations déterminées, ni de la plus grande espérance de vie. Or, il est certain que ces deux facteurs pourraient influer sur le niveau de vie des familles après la retraite.

Néanmoins, nos résultats comportent des répercussions importantes pour l'avenir. Des recherches récentes ont montré que le « mûrissement » du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) a entraîné une réduction sensible de l'inégalité du revenu chez les personnes âgées depuis le début des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990. Une partie de cette réduction de l'inégalité du revenu pourrait disparaître au cours des prochaines années. La raison en est que l'inégalité croissante des contributions versées par les familles pour leur retraite pourrait, en l'absence de tendances contraires, rendre la répartition du revenu familial entre les personnes âgées plus inégale au cours des années à venir qu'elle ne l'est présentement.

II. Introduction

Les familles canadiennes sont-elles mieux préparées à la retraite aujourd'hui que leurs homologues l'étaient par le passé? La réponse à cette question simple est actuellement inconnue. Jusqu'à maintenant, les tendances agrégées de la protection en matière de pensions au Canada — une mesure importante du niveau de préparation à la retraite des Canadiens — ont été documentées au moyen de données de Statistique Canada tirées de la base de données sur les régimes de pension au Canada (RPAC). Les données de cette base montrent que la fraction des employés couverts par un régime de pension agréé (RPA) est passée de 46 % en 1975 à 39 % en 2003 (figure 1). Au cours de cette période, la protection des hommes par un RPA a diminué de plus de 10 points de pourcentage, tandis que celle des femmes, dans l'ensemble, a connu une hausse modérée. Par ailleurs, entre le milieu des années 1980 et la fin des années 1990, la protection en matière de pensions a diminué de façon substantielle chez les jeunes hommes et les hommes d'âge intermédiaire, a diminué légèrement chez les jeunes femmes et a augmenté chez les femmes d'âge intermédiaire (Morissette et Drolet, 2001).

Les conclusions qui précèdent sont fondées sur des données au niveau des personnes. Par conséquent, elles ne permettent pas aux chercheurs de déterminer si les *familles* canadiennes sont mieux préparées à la retraite maintenant que leurs homologues l'étaient par le passé. Si les travailleurs de sexe masculin, qui ont connu une baisse de leur protection en matière de pensions, ont épousé des femmes qui ont connu une tendance opposée, la protection en matière de pensions et l'épargne-retraite des familles canadiennes ne diminueront pas nécessairement. De même, si les employés qui ont connu une baisse de leur protection en matière de pensions ont épousé des personnes qui ont aussi connu une baisse à ce chapitre, la protection en matière de pensions et l'épargne-retraite des familles canadiennes diminueront.

La notion selon laquelle les femmes mariées peuvent avoir contrebalancé en partie la baisse de la protection en matière de pensions de leur conjoint est plus que probable. L'augmentation de l'activité des femmes sur le marché du travail est l'un des changements les plus fondamentaux que le marché du travail canadien a connu au cours des 40 dernières années. Il y a plusieurs décennies, les femmes qui épousaient des hommes ayant un revenu élevé ne travaillaient généralement pas, tandis que les femmes qui épousaient des hommes ayant un revenu plus faible travaillaient souvent pour alléger les contraintes d'un budget familial très serré. Par conséquent, les gains des familles étaient répartis plus également que ceux des personnes, parce que les familles à revenu élevé comptaient généralement un soutien, tandis que les familles à faible revenu en comptaient deux.

Aux environs des années 1970, les femmes qui épousaient des hommes ayant un revenu élevé ont commencé à entrer sur le marché du travail au Canada. Cela a entraîné des changements massifs dans la société canadienne, dont l'un est que les gains familiaux sont maintenant répartis plus inégalement qu'ils ne l'étaient il y a 30 ans. Étant donné que la majorité des femmes qui ont épousé des hommes ayant un revenu élevé sont très scolarisées et que les travailleurs très scolarisés jouissent habituellement d'une meilleure protection en matière de pensions que les autres employés, l'entrée de ces femmes sur le marché du travail peut avoir entraîné une hausse de la protection en matière de pensions chez les conjointes des hommes à revenu élevé. Cela peut avoir contrebalancé en partie la baisse de la protection en matière de pensions qu'ont connue certains hommes à revenu élevé.

Dans le présent document, nous examinons ce qui s'est réellement produit, c'est-à-dire comment la protection en matière de pensions et l'épargne-retraite des familles canadiennes ont évolué entre 1986 et 2003. À partir des données de l'Enquête sur l'activité (EA) de 1986 à 1990, de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 1993 à 2003 et de la Banque de données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada, nous documentons les tendances qui ont touché la protection en matière de pensions et l'épargne-retraite des personnes au cours de la période de 1986 à 2003. À partir de la DAL, nous analysons ensuite la protection en matière de pensions et l'épargne-retraite des familles canadiennes au cours de la même période.

Le niveau de préparation à la retraite des familles peut être mesuré du point de vue des flux (c.-à-d. l'épargne-retraite annuelle) ou des avoirs (c.-à-d. l'épargne accumulée jusqu'à maintenant). Étant donné que la DAL fournit des données sur l'épargne-retraite mesurée du point de vue des flux, nous présentons aussi des données additionnelles sur le niveau de préparation à la retraite des familles, à partir des données sur la richesse de l'Enquête sur les avoirs et les dettes de 1984 et de l'Enquête sur la sécurité financière de 1999. Cela nous permet de déterminer

comment les avoirs financiers détenus par les familles des divers segments de la répartition de la richesse ont évolué au cours de la période de 1984 à 1999.

Le document est organisé de la façon suivante. À la section III, nous présentons les sources de données utilisées. À la section IV, nous utilisons les données sur les avoirs de l'Enquête sur les avoirs et les dettes de 1984 et de l'Enquête sur la sécurité financière de 1999, et nous examinons rétrospectivement comment le niveau de préparation à la retraite des familles canadiennes a évolué au cours de la période de 1984 à 1999. Dans le reste du document, nous évaluons de façon prospective la mesure dans laquelle les familles canadiennes se préparent à la retraite, en documentant les tendances de la protection en matière de pensions et de l'épargne-retraite (mesurée du point de vue des flux) : a) au niveau des personnes (sections V et VII), b) au niveau de la famille, (sections VI et VIII). Une conclusion suit.

III. Données

III.1 Enquêtes auprès des ménages mesurant la protection en matière de pensions

Pour documenter les tendances de la protection en matière de pensions au niveau individuel, nous combinons deux enquêtes auprès des ménages : l'Enquête sur l'activité (EA) de 1986 à 1990 et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 1993 à 2003. Jusqu'en 1998 inclusivement, tant dans l'EA que dans l'EDTR, la mesure de la protection en matière de pensions reposait sur la question suivante posée aux travailleurs rémunérés :

Q1 : « Aviez-vous un régime de retraite offert par votre employeur? (Ne tenez pas compte du RPC/RRQ, des régimes de participation différée aux bénéfices ou des régimes d'épargne-retraite personnels.) »

En 1999, 2000 et 2001, la question servant à évaluer la protection en matière de pensions dans l'EDTR a été remplacée par la suivante :

Q2: « Dans votre emploi chez cet employeur, aviez-vous un régime de pension d'employeur? »

D'autres questions ont été posées pour déterminer si les répondants : a) avaient cotisé à leur régime de pension, b) avaient participé à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif et, c) si leur employeur avait cotisé à un REER collectif¹.

En 2002, la question visant à évaluer la protection en matière de pensions dans le cadre de l'EDTR a été modifiée encore une fois. Elle se lisait comme suit :

^{1.} Les questions additionnelles étaient les suivantes :

a) « Cotisiez-vous à ce régime, par exemple, par des déductions de votre paie? »

b) « Dans cet emploi, participiez-vous à un REER collectif? »

Aux répondants qui ont répondu « oui » à la question b), la question suivante a été posée:

c) « Votre employeur cotisait-il à ce régime? »

Q3 : « Dans votre emploi chez cet employeur, aviez-vous un régime de fonds de pension de l'employeur en excluant le REER collectif? »

Les questions additionnelles concernant la cotisation des employés à leur régime de pension, leur participation à un REER collectif et la cotisation des employeurs à un tel REER sont demeurées les mêmes.

Enfin, en 2003, dans le cadre de l'EDTR, nous sommes revenus au libellé de questions utilisées de 1999 à 2001 pour évaluer la protection en matière de pensions. Les questions additionnelles concernant la cotisation des employés à leur régime de pension et la cotisation des employeurs à un REER collectif sont demeurées inchangées, tandis que la question relative à la participation des employés à un REER collectif a été modifiée².

On pourrait soutenir que ces changements dans le libellé de la question auront des répercussions sur les tendances de la protection en matière de pensions pouvant être déterminées à partir de l'EDTR. Étant donné que la question Q3 exclut explicitement les REER collectifs, tandis que la question Q2 ne le fait pas, certains répondants interviewés en 1999, 2000, 2001 ou en 2003 peuvent avoir déclaré leur participation à un REER collectif à la question Q2. Le cas échéant, la protection en matière de pensions mesurée grâce à l'EDTR pourrait diminuer de façon artificielle entre 2001 et 2002, puis augmenter entre 2002 et 2003. Comme il sera démontré ci-après, cette évolution artificielle en forme de U de la protection en matière de pensions est observée tant pour les hommes que pour les femmes âgés de 35 à 54 ans.

III.2 Données administratives mesurant la protection en matière de pensions et l'épargne-retraite (flux): Banque de données administratives longitudinales

Nous mesurons aussi la protection en matière de pensions au moyen de la Banque de données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada. Nous utilisons la version qui comprend un échantillon de 10 % de tous les déclarants canadiens. La DAL comprend deux mesures de la protection en matière de pensions : 1) le pourcentage de déclarants qui participent à un RPA contributif et 2) le pourcentage de déclarants qui participent à un RPA contributif ou non contributif³. La première mesure, qui englobe près des trois quarts de tous les participants à un RPA, est disponible depuis 1986. La deuxième mesure est disponible seulement depuis 1991. Ces deux mesures nous permettent de comparer les tendances de la protection en matière de pensions au niveau des personnes avec celles déterminées à partir de l'EA et de l'EDTR.

^{2.} La question révisée était la suivante : « Dans cet emploi, contribuiez-vous, par des déductions de votre paie, à un régime enregistré d'épargne-retraite aussi appelé un REER collectif? »

^{3.} Cette deuxième mesure est calculée à partir de la fraction des déclarants qui affichent un facteur d'équivalence positif. La facteur d'équivalence est la somme des crédits pour l'année, le cas échéant, relevant d'un régime de participation différée aux bénéfices ou des avantages sociaux d'un régime de pension agréé offert par l'employeur du déclarant. Les personnes qui adhèrent à un régime de participation différée aux bénéfices représentent une très faible proportion des personnes participant à un RPA: en 1993, les premières ne représentaient que 7 % des dernières (Frenken, 1995). Par conséquent, les changements dans le pourcentage de déclarants affichant un facteur d'équivalence positif devraient refléter surtout des changements dans le pourcentage de participants à un RPA.

Étant donné que l'EA ne comprend pas d'identificateur de famille, il est impossible d'examiner la protection en matière de pensions des *familles* canadiennes pour la période de 1986 à 2003 à partir des enquêtes auprès des ménages. Pour mener à bien cette tâche, nous utilisons la DAL. Du fait de son échantillon important, la DAL nous permet d'évaluer l'évolution de la protection en matière de pensions : a) des familles biparentales, b) des familles monoparentales et c) des autres unités familiales pour la période de 1986 à 2003.

Depuis 1986, la DAL comprend des renseignements sur les cotisations des personnes à un RPA et à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)⁴. À partir de ces deux variables, nous pouvons évaluer si l'épargne-retraite des personnes et des familles canadiennes a augmenté depuis le milieu des années 1980. Il s'agit de la première mesure que nous utilisons pour évaluer l'épargne-retraite des familles canadiennes. Étant donné qu'elle comprend deux variables qui ne rendent pas compte de la cotisation des *employeurs* à un RPA et à un REER collectif, cette mesure ne fournit qu'une évaluation partielle du niveau de préparation à la retraite des Canadiens. Elle est disponible pour la période de 1986 à 2003.

Pour surmonter cette limite, nous évaluons l'épargne-retraite des familles au moyen d'une autre mesure, c'est-à-dire la somme de trois composantes : 1) les cotisations des employés à un REER, 2) les cotisations des employés à un RPA et, 3) les cotisations des employeurs à un RPA. Étant donné qu'elle rend compte des cotisations des employeurs à un RPA (au moyen de la variable du facteur d'équivalence), cette deuxième mesure est plus exhaustive que la première. Toutefois, elle est disponible uniquement pour la période de 1991 à 2003.

III.3 Enquêtes auprès des ménages mesurant l'épargne-retraite accumulée

Par ailleurs, nous utilisons les données sur la richesse de l'Enquête sur les avoirs et les dettes (EAD) de 1984 et de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 1999. L'EAD de 1984 est un supplément de l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1984. L'ESF de 1999 est une enquête distincte, qui a été menée de mai à juillet 1999. Dans les deux cas, l'échantillon utilisé est fondé sur la base de sondage de l'Enquête sur la population active et représente toutes les familles et toutes les personnes au Canada, sauf les suivantes : les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les membres de ménages résidant dans des réserves indiennes; les membres à temps plein des Forces armées; et les résidents d'institutions⁵. Les données ont été obtenues auprès de tous les membres de la famille âgés de 15 ans et plus⁶.

Pour pouvoir comparer le concept de richesse entre les deux enquêtes, nous devons exclure des données de 1999 la valeur des éléments suivants qui n'étaient pas inclus dans l'enquête de 1984 : le contenu de la résidence principale, les objets de valeur et de collection, les rentes et les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR). Nous définissons la richesse (ou avoir net) d'une unité familiale comme étant la différence entre la valeur du total de ses avoirs et le montant total de son endettement. Notre concept de richesse n'inclut pas la valeur des régimes de pension liés au

^{4.} Les données relatives aux cotisations des personnes à un REER sont disponibles depuis 1982, tandis que les données sur les cotisations des personnes à un RPA sont disponibles depuis 1986.

^{5.} Par institutions, on entend les pénitenciers, les hôpitaux psychiatriques, les sanatoriums, les orphelinats et les résidences pour personnes âgées.

^{6.} Voir Morissette, Zhang et Drolet (2002) pour plus de renseignements sur ces deux ensembles de données.

travail ou les droits à la pension ou à la sécurité sociale du gouvernement sous forme de prestations du Régime de pensions du Canada, du Régime des rentes du Québec ou de la Sécurité de la vieillesse. Il ne comprend pas non plus le capital humain mesuré selon la valeur du flot actualisé des revenus à venir de tous les membres de la famille.

Afin de mesurer le niveau de préparation à la retraite des familles, nous utilisons le concept d'avoirs financiers. Par avoirs financiers, nous entendons l'avoir net de l'unité familiale moins la valeur nette de la résidence et les capitaux propres dans une entreprise. Plus simplement, nous définissons les avoirs financiers comme la somme d'argent dont disposerait une famille si elle liquidait l'ensemble de ses actifs et remboursait l'ensemble de ses dettes, sauf celles liées à son logement et à son entreprise. La richesse financière mesure les liquidités dont une unité familiale pourrait disposer relativement rapidement pour financer ses dépenses de consommation à la suite d'une baisse sensible du revenu de la famille.

III.4 Sélection de l'échantillon

Lorsque nous présentons les tendances de la protection en matière de pensions à partir de l'EA et de l'EDTR, notre échantillon est constitué des personnes âgées de 25 à 54 ans qui étaient des travailleurs rémunérés dans leur emploi principal en mai⁷. Notre analyse porte sur les deux groupes d'âge suivants : 1) les personnes âgées de 25 à 34 ans (jeunes travailleurs) et 2) les personnes âgées de 35 à 54 ans (travailleurs d'âge intermédiaire). La protection offerte aux travailleurs âgés de 17 à 24 ans n'est pas analysée, car les changements éventuels de cette couverture risquent de n'avoir qu'une faible influence sur leur revenu de retraite, étant donné la forte probabilité d'un changement d'emploi ultérieur. De même, nous excluons les personnes âgées de 55 à 64 ans car plusieurs d'entre elles pourraient bénéficier d'une retraite anticipée, tandis que celles qui travaillent encore ne seraient peut-être pas représentatives de l'ensemble de la population âgée de 55 à 64 ans.

Lorsque nous procédons à nos analyses au niveau des personnes à partir de la DAL, nous sélectionnons les déclarants âgés de 25 à 54 ans dont le salaire ou traitement annuel était d'au moins 1 000 \$ en dollars de 1994. Nous procédons ainsi pour exclure de nos calculs les personnes ayant des gains négligeables.

Lorsque nous procédons à nos analyses au niveau de la famille à partir de la DAL, nous utilisons les couples de sexe opposé, y compris pour les cas où les données relatives aux conjoints ont été imputées.

Pour plus de simplicité, nous utilisons le terme « conjoint » (« conjointe ») pour désigner les adultes de sexe masculin (féminin) qui sont mariés ou qui vivent en union libre. De même, nous utilisons le terme « marié » pour désigner les couples qui sont mariés ou qui vivent en union libre. Nous définissons les jeunes couples (couples d'âge intermédiaire) comme ceux dans lesquels les conjoints sont âgés de 25 à 34 ans (35 à 54 ans).

Lorsque nous utilisons l'EAD de 1984 et l'ESF de 1999 pour examiner les avoirs financiers des familles canadiennes, nous classons les couples de sexe opposé en trois groupes d'âge selon l'âge du soutien économique principal : a) 45 à 54 ans, b) 55 à 64 ans et c) 65 ans et plus.

^{7.} L'emploi principal est l'emploi comptant le plus grand nombre d'heures hebdomadaires.

IV. Avoirs financiers des familles canadiennes, 1984 à 1999

Afin d'examiner comment le niveau de préparation à la retraite des familles a évolué depuis le milieu des années 1980, nous utilisons d'abord une approche rétrospective, à partir des données sur la richesse de l'Enquête sur les avoirs et les dettes de 1984 et l'Enquête sur la sécurité financière de 1999. De façon plus particulière, nous analysons comment les avoirs financiers des familles dont le soutien économique principal n'a pas de diplôme universitaire — qui sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu à la retraire que leurs homologues plus scolarisés — ont évolué entre 1984 et 1999.

La figure 2 représente graphiquement les avoirs financiers du sous-ensemble de ces familles se trouvant au 50^e et au 75^e centiles⁸. Les données montrent que les avoirs financiers (en excluant la valeur des RPA) de ces familles ont généralement augmenté de façon substantielle depuis le milieu des années 1980, particulièrement chez celles du 75^e centile⁹. Par exemple, les avoirs financiers des familles dont le soutien économique principal est âgé de 55 à 64 ans et qui se trouvent au 75^e centile a augmenté d'environ 40 000 \$ (en dollars de 1999) au cours de la période.

La situation n'est pas aussi bonne pour leurs homologues se situant au 10^e et au 25^e centiles de la répartition des avoirs financiers (figure 3). Dans les trois groupes d'âge examinés, ces familles n'ont connu à peu près aucune croissance de leurs avoirs financiers au cours de la période de 1984 à 1999.

En résumé, l'utilisation des avoirs financiers des familles comme mesure pour évaluer leur niveau de préparation à la retraite laisse supposer que, depuis le milieu des années 1980, le niveau de préparation à la retraite des familles canadiennes s'est amélioré dans le quartile supérieur, mais pas dans le quartile inférieur.

Dans le reste du document, nous adoptons une approche prospective et nous examinons comment les familles en âge de travailler se préparent à la retraite depuis le milieu des années 1980. À cette fin, nous analysons la protection en matière de pensions et l'épargne-retraite (mesurée en termes de flux), tant au niveau des personnes que de la famille.

V. Protection en matière de pensions des personnes, 1986 à 2003

Le tableau 1 montre les tendances de la protection en matière de pensions des travailleurs canadiens pour la période de 1986 à 2003. Tout comme Morissette et Drolet (2001), l'EA et l'EDTR montrent qu'entre 1986 et 1997, la protection offerte par un RPA a : a) diminué de façon significative pour les jeunes hommes et les hommes d'âge intermédiaire, b) diminué légèrement pour les jeunes femmes et, c) augmenté pour les femmes d'âge intermédiaire. Des tendances qualitatives similaires se dégagent de la DAL, sur la base d'une mesure du pourcentage de déclarants cotisant à un RPA.

^{8.} Les centiles sont fondés sur la répartition des avoirs financiers et sont calculés pour chacun des trois groupes d'âge compris dans la figure 2.

^{9.} Les familles dont le soutien économique principal est âgé de 65 ans et plus et qui se trouvent au 50e centile ont connu une baisse légère de leurs avoirs financiers entre 1984 et 1999.

Tant l'EDTR que la DAL laissent supposer que la protection en matière de pensions des hommes d'âge intermédiaire a diminué, et que celle des jeunes femmes a augmenté entre 1997 et 2003. Par contre, l'EDTR montre un tableau plus optimiste que la DAL en ce qui a trait à l'évolution de la protection offerte par un RPA pour les jeunes hommes et les femmes d'âge intermédiaire au cours de cette période. Selon l'EDTR, la protection offerte par un RPA a augmenté légèrement pour ces deux groupes, tandis que la DAL montre que cette protection est demeurée à peu près inchangée.

Dans l'ensemble, le tableau 1 indique qu'entre 1986 et 2003, la protection offerte par un RPA a : 1) diminué pour les jeunes hommes et les hommes d'âge intermédiaire, 2) peu changé pour les jeunes femmes (diminuant entre 1986 et 1997, puis augmentant entre 1997 et 2003), et 3) augmenté pour les femmes d'âge intermédiaire. On peut tirer des conclusions similaires des données de la DAL pour la période de 1991 à 2003, en utilisant comme mesure le pourcentage de déclarants qui participaient à un RPA (contributif ou non contributif) (tableau 2)^{10, 11}.

L'évolution de la protection en matière de pensions des personnes mariées a souvent différé de celle de leurs homologues non mariées. La protection offerte par un RPA a diminué davantage dans le cas des jeunes hommes mariés que de leurs homologues non mariés. Par exemple, les données de l'EDTR et celles de l'EA laissent supposer qu'entre 1986 et 2003, la protection offerte par un RPA a diminué de 4,9 points de pourcentage pour le premier groupe, et de seulement 0,9 point pour le deuxième (tableau 3). Les hommes mariés d'âge intermédiaire ont connu une baisse de la protection offerte par un RPA qui a varié entre 6 et 9 points de pourcentage et qui s'apparentaient donc à celle qu'ont connue leurs homologues non mariés. Par contre, la protection offerte par un RPA a augmenté davantage chez les femmes mariées que chez les femmes non mariées. Les données de l'EDTR et celles de l'EA montrent que cette protection a augmenté de près de 10 points de pourcentage chez les femmes mariées d'âge intermédiaire, alors qu'elle est demeurée à peu près inchangée pour leurs homologues non mariées. Par conséquent, l'écart dans la protection en matière de pensions qui existait au milieu des années 1980 entre les deux groupes (les femmes non mariées étant couvertes par un régime de pension plus souvent que les femmes mariées en 1986) a complètement disparu en 2003. Des tendances similaires sont observées à partir des données de la DAL (tableau 4).

Étant donné que la protection offerte par un RPA a diminué pour les hommes mariés, mais a augmenté pour les femmes mariées, la protection en matière de pensions des familles canadiennes n'a pas nécessairement diminué au cours de la période de 1986 à 2003. Nous examinons si cela s'est produit ou non dans la section suivante.

^{10.} Comme il fallait s'y attendre, les changements dans le libellé des questions de l'EDTR semblent avoir produit des modifications artificielles de la protection en matière de pensions. On peut voir cela dans la protection en matière de pensions des hommes et des femmes d'âge intermédiaire, qui affiche une forme en U entre 2001 et 2003 : la protection diminue de près de 5 points de pourcentage entre 2001 et 2002, puis augmente entre 2002 et 2003 (tableau 1). Par contre, les données de la DAL montrent que le pourcentage d'hommes et de femmes d'âge intermédiaire qui avaient un RPA est demeuré relativement stable au cours de la période de 2001 à 2003 (tableau 2).

^{11.} Le lecteur peut noter que les pourcentages tirés de la DAL dans le tableau 2 sont inférieurs à ceux tirés de l'EDTR dans le tableau 1. Cela vient principalement du fait que le dénominateur utilisé pour le calcul de ces pourcentages (c.-à-d. le nombre de déclarants ayant des gains annuels d'au moins 1 000 \$ en dollars constants de 1994, selon les données fiscales, comparativement au nombre de travailleurs rémunérés dans leur emploi principal en mai) est plus élevé dans les données fiscales que dans celles de l'EDTR.

VI. Protection en matière de pensions des familles, 1986 à 2003

VI.1 Couples

Le tableau 5 montre l'évolution de la protection en matière de pensions chez les couples canadiens depuis le milieu des années 1980 et le début des années 1990. Dans le premier volet du tableau 5, les couples sont classés dans les quatre catégories suivantes :

- 1) Ni le conjoint ni la conjointe ne cotisent à un RPA.
- 2) Le conjoint seulement cotise à un RPA.
- 3) La conjointe seulement cotise à un RPA.
- 4) Le conjoint et la conjointe cotisent à un RPA.

Dans le deuxième volet, les quatre catégories suivantes sont utilisées :

- 5) Ni le conjoint ni la conjointe ne participent à un RPA (contributif ou non contributif).
- 6) Le conjoint seulement participe à un RPA (contributif ou non contributif).
- 7) La conjointe seulement participe à un RPA (contributif ou non contributif).
- 8) Le conjoint et la conjointe participent à un RPA (contributif ou non contributif).

Les deux volets montrent qu'au cours des 10 à 15 dernières années, le pourcentage de couples n'ayant pas de protection en matière de pensions (catégories 1 et 5) a augmenté légèrement : soit une hausse de 3 à 4 points de pourcentage. En général, le pourcentage de couples comptant deux détenteurs de régimes de pension est demeuré à peu près inchangé¹².

Le changement le plus frappant a trait à l'importance relative des couples dans lesquels seulement les conjoints cotisaient à un RPA ou participaient à un RPA (contributif ou non contributif), qui a diminué de façon substantielle. Par exemple, les couples d'âge intermédiaire dont seulement le conjoint participait à un RPA représentaient 27 % de tous les couples d'âge intermédiaire en 2003, ce qui est de beaucoup inférieur à la proportion de 36 % observée en 1991. Parallèlement, l'importance relative des couples dans lesquels seulement les conjointes contribuaient à un RPA ou participaient à un RPA (contributif ou non contributif) a augmenté, mais dans une moindre mesure. Par exemple, le pourcentage de couples d'âge intermédiaire dans lesquels seulement la conjointe participait à un RPA a augmenté pour passer de 10 % en 1991 à 14 % en 2003.

L'addition des catégories 6 et 8 (7 et 8) nous permet d'identifier les couples dans lesquels *au moins* le conjoint (la conjointe) était couvert par un régime de pension. Étant donné que les couples sont classés selon l'âge du conjoint, l'addition des catégories 6 et 8 permet en outre de produire le pourcentage d'hommes mariés d'un âge donné qui ont un régime de pension¹³. Lorsque nous faisons cela, nous trouvons que le pourcentage de couples d'âge intermédiaire dans

^{12.} La seule exception a trait au pourcentage de couples d'âge intermédiaire (dont les conjoints étaient âgés entre 35 et 54 ans) dans lesquels les deux conjoints cotisaient à un RPA, qui a augmenté pour passer de 11 % en 1986 à 14 % en 2003.

^{13.} Toutefois, l'addition des catégories 7 et 8 ne produira *pas* le pourcentage de femmes d'un âge donné qui ont un régime de pension. Cela vient du fait que certaines femmes mariées âgées de 35 à 54 ans ne sont *pas* mariées à des hommes âgés de 35 à 54 ans.

lesquels au moins le conjoint participe à un RPA a diminué de 8 points de pourcentage entre 1991 et 2003 : il est passé de 57 % en 1991 à 49 % en 2003. Par contre, le pourcentage de couples d'âge intermédiaire dans lesquels au moins la conjointe participait à un RPA a augmenté de 5 points de pourcentage, passant de 30 % à 35 % au cours de la période de 1991 à 2003. Le pourcentage de couples d'âge intermédiaire dans lesquels le conjoint et la conjointe avaient un RPA n'a augmenté que d'un point de pourcentage. Par conséquent, le pourcentage de couples d'âge intermédiaire sans régime de pension (catégorie 5) n'a augmenté que de 4 points de pourcentage, ce qui est inférieur à la croissance de 8 points de pourcentage de la fraction d'hommes mariés d'âge intermédiaire sans régime de pension. Ainsi, étant donné que l'augmentation de la protection en matière de pensions des conjointes contrebalance en partie la baisse de celle des conjoints, la protection en matière de pensions des couples d'âge intermédiaire — mesurée par le pourcentage de couples détenant au moins un régime de pension — a diminué dans une moins grande mesure que la protection offerte par un RPA aux hommes mariés d'âge intermédiaire (figures 4 et 5). Des tendances qualitatives similaires sont observées chez les jeunes couples¹⁴.

Dans les tableaux 6 et 7, nous examinons dans quelle mesure la protection offerte par un RPA aux couples varie selon la répartition des gains. Pour ce faire, nous classons les couples d'un groupe d'âge donné en cinq quintiles, selon la répartition des salaires et traitements annuels des couples de cette catégorie d'âge. Nous présentons les résultats pour les quintiles inférieur, intermédiaire et supérieur. Peu importe l'année examinée pour la période de 1991 à 2003, environ les trois quarts ou plus des couples du quintile inférieur n'ont pas de RPA. Par contre, tout au plus le quart des couples du quintile supérieur n'ont pas de régime de pension. De même, dans 34 à 42 % des couples du quintile supérieur, les deux conjoints participaient à un RPA en 2003. Les chiffres correspondants pour leurs homologues du quintile inférieur étaient de 1 % et 2 % seulement. Ainsi, parmi les couples jeunes et les couples d'âge intermédiaire, on a noté des différences marquées dans la répartition des gains pour la protection offerte par un RPA.

Est-ce que la protection offerte par un RPA a diminué davantage chez les couples du quintile inférieur que chez leurs homologues du quintile supérieur? La réponse est clairement non. Parmi tous les jeunes couples se trouvant dans le quintile inférieur, 83 % n'avaient pas de régime de pension, en 1991 et en 2003 (tableau 6). Par contre, l'absence de protection en matière de pensions a augmenté de 4 points de pourcentage chez les jeunes couples du quintile supérieur au cours de cette période. Parmi les couples d'âge intermédiaire, le pourcentage de ceux n'ayant pas de RPA a augmenté de 3 points de pourcentage et 5 points de pourcentage dans les quintiles inférieur et supérieur respectivement (tableau 7).

VI.2 Parents seuls

Qu'est-il arrivé à la protection offerte par un RPA aux parents seuls? Pour les deux mesures, les données de la DAL montrent que la protection en matière de pensions des mères seules a très peu changé depuis le milieu des années 1980 ou le début des années 1990. Par contre, la protection en matière de pensions des pères seuls a diminué, tant pour ceux âgés de 25 à 34 ans que pour ceux âgés de 35 à 54 ans. En 2003, 44 % des pères seuls d'âge intermédiaire participaient à un RPA

^{14.} Le pourcentage de jeunes couples sans régime de pension a augmenté de 3 points de pourcentage, ce qui est inférieur à l'augmentation de 6 points de pourcentage de la fraction de jeunes hommes mariés sans régime de pension.

(contributif ou non contributif), ce qui est de beaucoup inférieur au taux de 52 % observé en 1991 (tableau 8, volet II). Les chiffres correspondant pour les jeunes pères seuls sont de 27 % et 35 % respectivement. Par suite de cette baisse, la protection offerte par un RPA aux pères seuls était assez similaire à celle offerte aux mères seules en 2003 (tableau 8, volet II).

La protection en matière de pensions a évolué différemment dans les divers segments de la répartition des gains. Elle a augmenté légèrement chez les mères seules du quintile inférieur, mais a diminué pour leurs homologues des quintiles intermédiaire et supérieur (tableau 9). De même, la protection offerte par un RPA a peu changé chez les pères seuls âgés de 35 à 54 ans du quintile inférieur, mais a diminué d'au moins 5 points de pourcentage chez ceux des quintiles intermédiaire et supérieur.

VI.3 Autres personnes

La protection en matière de pensions a aussi diminué chez d'autres personnes, c'est-à-dire celles qui n'avaient jamais été mariées et les pères seuls. Par exemple, le pourcentage d'autres hommes d'âge intermédiaire participant à un RPA (contributif on non contributif) a diminué, passant de 46 % en 1991 à 43 % en 2003 (tableau 10). Toutefois, le pourcentage d'hommes d'âge intermédiaire cotisant à un RPA a diminué encore davantage, passant de 36 % en 1986 à 30 % en 2003. Des tendances similaires ont été observées pour les femmes ainsi que pour les jeunes hommes.

Parmi les jeunes hommes et les jeunes femmes, la baisse de la protection offerte par un RPA a touché principalement le quintile supérieur (tableau 11). Par contre, elle a touché à la fois les quintiles intermédiaire et supérieur chez leurs homologues âgés de 35 à 54 ans.

VI.4 Sommaire

Même si la protection en matière de pensions des hommes mariés a diminué depuis le milieu des années 1980, celle des femmes mariées a augmenté. Étant donné que l'augmentation de la protection offerte par un RPA aux conjointes a contrebalancé en partie la baisse de la protection offerte aux conjoints, la protection en matière de pensions des couples canadiens — mesurée sur la base du pourcentage de couples ayant au moins un régime de pension — a diminué dans une moins large mesure que chez les hommes mariés. Toutefois, la protection en matière de pensions a diminué de façon substantielle chez les pères seuls et légèrement chez les personnes n'étant ni mariées ni parents seuls.

Épargne-retraite des personnes, 1986 à 2003 VII.

L'évolution de la protection en matière de pensions fournit des renseignements utiles sur les mouvements de l'incidence des pensions, mais elle n'indique pas dans quelle mesure les travailleurs se préparent à la retraite. La réduction de l'épargne-retraite des particuliers risque d'entraîner un revenu moindre pour les futures générations de retraités. Une façon d'aborder cette question est d'examiner comment les cotisations versées par des particuliers à des régimes d'épargne-retraite ouvrant droit à une aide fiscale ont évolué au fil des ans. Dans la présente section, nous documentons l'évolution des cotisations à un RPA et à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) des hommes et des femmes de groupes d'âge différents, entre 1986 et 2003. Nous étendons cette analyse à la famille dans la section qui suit.

- 16 -

En parallèle avec la baisse de leur protection par un RPA, les hommes ont vu leurs cotisations à un RPA diminuer entre 1986 et 2003 (tableau 12, volet I). Toutefois, leurs cotisations moyennes à un REER ont augmenté dans une plus large mesure. Par conséquent, la somme des cotisations à un RPA et à un REER a augmenté en moyenne au cours de la période. Les jeunes hommes ont vu leurs cotisations totales augmenter pour passer de 1 200 \$ en 1986 à 1 800 \$ en 2003 (en dollars de 2002). Les chiffres correspondants pour leurs homologues plus âgés étaient de 2 700 \$ et 3 200 \$ respectivement.

Des tendances similaires se dégagent entre 1991 et 2003 lorsque l'on examine les facteurs d'équivalence et les cotisations à un REER (tableau 12, volet II). Les facteurs d'équivalence ont diminué légèrement pour les jeunes hommes et les hommes d'âge intermédiaire. Toutefois, la somme des facteurs d'équivalence et des cotisations à un REER a augmenté légèrement pour les deux groupes.

Contrairement aux hommes, les femmes n'ont pas connu de baisse de leurs cotisations à un RPA ou de leurs facteurs d'équivalence. Grâce à l'accroissement de leur protection par un RPA, les femmes d'âge intermédiaire ont vu augmenter à la fois leurs cotisations moyennes à un RPA et la valeur de leurs facteurs d'équivalence. Les cotisations à un RPA des jeunes femmes sont demeurées inchangées. Étant donné que leurs cotisations à un REER ont connu une hausse, les jeunes femmes et les femmes d'âge intermédiaire ont vu leurs cotisations totales augmenter au cours de la période de 1986 à 2003. Par exemple, les cotisations totales à un REER et à un RPA des femmes d'âge intermédiaire sont passées de 1 600 \$ en 1986 à 2 400 \$ en 2003. La somme des facteurs d'équivalences et des cotisations à un REER a aussi augmenté pour les deux groupes de femmes.

La hausse des cotisations totales n'a pas été uniforme dans la répartition des gains. Les personnes du quintile supérieur de la répartition des gains (selon l'âge et le sexe) ont connu la hausse la plus importante des cotisations totales — en termes absolus — tandis que celles du quintile inférieur ont vu leurs cotisations totales stagner ou augmenter faiblement (tableau 13). À partir de la somme des cotisations à un RPA et à un REER des personnes, en tant que mesure, le niveau de préparation à la retraite des travailleurs s'est amélioré au sommet de la répartition des gains (selon l'âge et le sexe), mais a peu changé au niveau inférieur le la même conclusion lorsque l'on utilise la somme des facteurs d'équivalence et des cotisations à un REER comme mesure (tableau 14).

Ainsi, mesuré au niveau individuel, le niveau de préparation à la retraite des travailleurs est devenu plus inégal depuis le milieu des années 1980 ou le début des années 1990.

^{15.} Comme il fallait s'y attendre, les cotisations totales ont été beaucoup plus élevées chez les personnes du quintile supérieur de la répartition des gains que chez leurs homologues du quintile inférieur. Pour les deux sexes et groupes d'âge, les cotisations totales pour le premier groupe ont dépassé celles du deuxième groupe d'au moins 4 000 \$ en 2003 (tableau 13).

VIII. Épargne-retraite des familles, 1986 à 2003

VIII.1 Couples

En moyenne l'épargne-retraite des familles biparentales a augmenté au cours de la période de 1986 à 2003. Combinées, les cotisations à un RPA et à un REER ont augmenté, passant de 2 000 \$ en 1986 à 3 100 \$ en 2003 chez les jeunes couples (tableau 15, volet I). De même, les couples d'âge intermédiaire ont vu la somme de leurs cotisations à un RPA et à un REER augmenter pour passer de 3 900 \$ en 1986 à 5 300 \$ en 2003. Pour les jeunes couples et les couples d'âge intermédiaire, la majeure partie de la hausse des cotisations totales est attribuable à une augmentation des cotisations des conjoints à un REER. Dans les deux cas, les cotisations des conjoints à un RPA ont diminué en moyenne. Toutefois, la baisse a été plus que contrebalancée par l'augmentation des cotisations des conjoints et des conjointes à un REER. La somme des facteurs d'équivalence et des cotisations à un REER fait aussi ressortir que l'épargne-retraite des familles biparentales a augmenté au cours de la période de 1991 à 2003 (tableau 15, volet II). Toutefois, cette mesure plus large de l'épargne montre qu'au moins la moitié de la hausse de l'épargne-retraite peut être attribuée à l'augmentation des facteurs d'équivalence et des cotisations à un REER des conjointes.

Comme il a été observé pour les personnes, l'augmentation des cotisations totales a différé de façon marquée entre les divers segments de la répartition des gains. Les couples du quintile supérieur de la répartition des gains (selon l'âge) ont connu des hausses de 3 300 \$ (soit au moins 40 %) de leurs cotisations combinées à un REER et à un RPA au cours de la période de 1986 à 2003 (tableau 16, volet I)¹⁶. Ceux du quintile intermédiaire ont aussi connu une hausse significative. Par contre, leurs homologues du quintile inférieur ont vu la somme de leurs cotisations à un REER et à un RPA stagner entre 1986 et 2003, même si une hausse a été observée au cours de la deuxième moitié des années 1990 chez les couples d'âge intermédiaire¹⁷. Des conclusions qualitatives similaires sont obtenues lorsque l'on examine la somme des facteurs d'équivalence et des cotisations à un REER (tableau 16, volet II).

En 1986, les cotisations combinées à un REER et à un RPA des couples du quintile supérieur étaient plus élevées d'au moins 4 200 \$ (soit 6,7 fois) en moyenne que celles de leurs homologues du quintile inférieur. En 2003, les cotisations combinées du premier groupe étaient plus élevées d'au moins 7 500 \$ (soit 9,4 fois) en moyenne que celles du dernier groupe. Des tendances similaires sont observées pour la période de 1991 à 2003 à partir de notre mesure plus large de l'épargne-retraite. Ainsi, le niveau de préparation à la retraite des familles, qui était assez inégal au milieu des années 1980, est devenu de plus en plus inégal depuis. Comme le montre la

^{16.} Les résultats non présentés montrent que la croissance des cotisations des conjoints à un REER ont été le principal facteur sous-jacent de l'augmentation des cotisations totales des couples du quintile supérieur. Le deuxième facteur en importance était l'augmentation des cotisations des conjointes à un REER. Par exemple, chez les couples d'âge intermédiaire du quintile supérieur, les cotisations des conjoints à un REER ont augmenté de 2 200 \$ entre 1986 et 2003, tandis que celles des conjointes ont augmenté de 1 500 \$. Par contre, chez leurs homologues du quintile inférieur, les cotisations des conjoints à un REER sont demeurées inchangées, tandis que celles des conjointes ont augmenté de seulement 100 \$.

^{17.} Parmi les explications possibles de la stagnation de l'épargne-retraite des familles des niveaux inférieurs de la répartition des gains figure le fait que certaines d'entre elles peuvent avoir été peu incitées à économiser pour la retraite, compte tenu de la structure actuelle des programmes de transfert destinés aux personnes âgées. Voir Shillington (1999), pour plus de détails.

figure 6, une part de cette inégalité plus grande dans l'épargne-retraite est sans aucun doute liée à l'augmentation de l'inégalité des gains des familles.

Comme il est mentionné précédemment, l'augmentation de l'activité des femmes sur le marché du travail est l'un des changements les plus importants observés sur le marché du travail canadien au cours des 30 dernières années. Les tableaux 17 et 18 nous éclairent sur une des conséquences de cette tendance. Parmi les jeunes couples et les couples d'âge intermédiaire, l'épargne-retraite des femmes — mesurée selon la somme des facteurs d'équivalence et des cotisations à un REER — est demeurée inférieure à celle des hommes. Toutefois pour la période de 1991 à 2003, l'épargne-retraite a généralement augmenté plus rapidement chez les femmes que chez les hommes. Par exemple, parmi les couples d'âge intermédiaire du quintile supérieur, l'épargne-retraite des femmes a augmenté de 1 800 \$ au cours de la période de 1991 à 2003. Par contre, l'épargne-retraite des hommes a augmenté de 1 200 \$. Par conséquent, la part de l'épargne-retraite des couples revenant aux conjointes a augmenté pour passer de 33 % en 1991 à 37 % en 2003.

VIII.2 Parents seuls

En moyenne, l'épargne-retraite des parents seuls a peu changé depuis le milieu des années 1980. Le total des cotisations à un RPA et à un REER des mères seules âgées de 35 à 54 ans se sont situées en moyenne à 1 800 \$ en 2003, un montant légèrement plus élevé que celui enregistré en 1986 (1 500 \$) (tableau 9, volet I). Les cotisations totales versées par les jeunes mères seules ont été très faibles, tant en 1986 qu'en 2003, se situant en moyenne entre 500 \$ et 600 \$ par année. De même, les cotisations totales des pères seuls ont très peu varié entre ces deux années.

Il n'est pas surprenant de constater que les seuls parents seuls qui ont connu une croissance significative de leurs cotisations combinées à un REER et à un RPA sont ceux du quintile supérieur de la répartition des gains (tableau 20). Par exemple, les mères seules âgées de 35 à 54 ans du quintile supérieur ont vu la somme de leurs cotisations à un RPA et à un REER augmenter pour passer de 3 600 \$ en 1986 à 4 900 \$ en 2003. Des hausses plus faibles ont été observées chez les autres parents seuls (hommes et jeunes femmes) du quintile supérieur. Même si leurs cotisations combinées ont augmenté dans une certaine mesure au milieu des années 1990, les parents seuls du quintile intermédiaire ou inférieur n'ont pas connu de croissance de leur épargne-retraite entre 1986 et 2003. Encore une fois, on obtient des conclusions similaires pour la période de 1991 à 2003 lorsque l'on utilise des mesures plus larges de l'épargne-retraite (tableau 21).

VIII.3 Autres personnes

Les cotisations combinées à un REER et à un RPA des autres personnes ont augmenté modérément, en termes absolus, entre 1986 et 2003. Pour les deux sexes et groupes d'âge, elles ont augmenté de 400 \$ à 600 \$ au cours de cette période (tableau 22). Lorsque l'on utilise la somme des facteurs d'équivalence et des cotisations à un REER comme mesure, les hausses correspondantes sont de 600 \$ à 800 \$.

Encore une fois, le niveau de préparation à la retraite est devenu plus inégal pour les autres personnes au cours de cette période, Pour les deux sexes et groupes d'âge, les personnes du quintile supérieur de la répartition des gains ont réussi à augmenter (d'au moins 1 600 \$) la

somme de leurs cotisations à un RPA et à un REER (tableau 23). Par contre, leurs homologues du quintile intermédiaire ou inférieur ont vu leurs cotisations totales stagner ou augmenter faiblement. En 1986, les cotisations totales versées par les personnes du quintile supérieur étaient supérieures d'au moins 2 900 \$ à celles versées par les personnes du quintile inférieur. En 2003, le chiffre correspondant était de 4 500 \$. Des tendances vers une plus grande inégalité de l'épargne-retraite sont aussi observées au moyen de notre mesure plus large de l'épargne-retraite (tableau 24).

IX. Conclusion

Les familles canadiennes sont-elles mieux préparées à la retraite aujourd'hui que leurs homologues l'étaient par le passé? La réponse à cette question dépend des familles que l'on examine. Les familles biparentales et les familles monoparentales du quintile inférieur de la répartition des gains ne sont *pas* mieux préparées à la retraite que leurs homologues ne l'étaient par le passé. Toutefois, celles du quintile supérieur semblent mieux préparées que leurs homologues du milieu des années 1980 ou du début des années 1990. En résumé, le niveau de préparation à la retraite des familles canadiennes, qui était assez inégal au milieu des années 1980, est devenu encore plus inégal au cours des deux dernières décennies.

Il importe de faire plusieurs mises en garde. Tout d'abord, la présente étude examine la façon dont le niveau de préparation à la retraite des familles canadiennes a évolué depuis le milieu des années 1980 (ou le début des années 1990), et non pas la mesure dans laquelle l'épargne-retraite actuelle est appropriée pour permettre aux couples de maintenir leur niveau de vie une fois qu'ils atteindront l'âge de la retraite. En deuxième lieu, nous avons mesuré le niveau de préparation à la retraite des familles à partir de deux mesures différentes. La première mesure comprenait la somme des cotisations versées par les couples, les parents seuls et d'autres personnes à un régime de pension agréé (RPA) et à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). La deuxième mesure reposait sur la variable du facteur d'équivalence et, ainsi, incluait implicitement les cotisations de l'employeur à un RPA dans ces deux composantes. Toutefois, nous n'avons pas tenu compte de la transition des RPA à prestations déterminées aux RPA à cotisations déterminées, ni de la longévité plus grande des personnes âgées. Il faut reconnaître que ces deux facteurs pourraient influencer le niveau de vie des familles après la retraite.

Néanmoins, nos résultats comportent des répercussions importantes pour l'avenir. Des recherches récentes ont démontré que la maturation du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) a entraîné une réduction substantielle de l'inégalité du revenu parmi les personnes âgées entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990 (Myles, 2000). Une partie de cette réduction de l'inégalité du revenu pourrait disparaître au cours des prochaines années. La raison en est que l'inégalité croissante des contributions versées par les familles pour leur retraite pourrait, en l'absence de tendances contraires, rendre la répartition du revenu familial entre les personnes âgées plus inégale au cours des années à venir qu'elle ne l'est présentement.

Employés couverts par un régime de pension*

Déclarants ayant cotisé à un RPA**

	Hommes âgés de		Femmes âgées de		Hommes âş	gés de	Femmes âgées de	
	25 à 34 ans	35 à 54 ans	25 à 34 ans	35 à 54 ans	25 à 34 ans	35 à 54 ans	25 à 34 ans	35 à 54 ans
				pourc	entage			
Année								
1986	49,8	66,8	43,4	46,9	27,7	41,5	28,4	33,4
1987	48,6	67,1	41,9	46,5	27,1	40,7	28,1	33,8
1988	49,2	67,0	42,9	49,8	27,0	40,6	28,6	35,5
1989	50,2	68,0	43,7	50,1	26,2	39,9	28,2	36,1
1990	48,5	67,6	43,8	50,2	26,0	39,7	28,6	36,8
1991					25,5	39,2	28,7	37,6
1992					25,3	39,1	29,3	38,6
1993	46,6	68,2	46,3	52,3	24,8	39,1	29,0	39,0
1994	47,0	70,2	46,0	55,0	23,6	38,2	28,2	39,0
1995	42,6	67,6	40,9	52,9	22,7	37,5	27,4	38,9
1996	43,1	63,8	41,2	52,2	21,7	36,7	26,3	38,6
1997	42,0	63,0	41,0	51,9	21,1	35,9	25,2	37,6
1998	40,5	60,8	39,7	51,7	20,7	34,8	25,0	36,8
1999	43,2	64,1	42,0	53,1	19,7	33,0	24,7	35,8
2000	48,2	63,6	45,6	55,7	19,5	32,1	25,2	35,7
2001	48,2	62,8	44,8	55,6	19,5	31,5	25,4	35,6
2002	45,0	58,2	44,0	50,8	19,9	31,3	26,2	35,9
2003	44,8	60,1	45,3	54,6	21,1	32,8	28,3	38,1

^{*} Emploi principal occupé par les travailleurs rémunérés en mai.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur l'activité (EA), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et Banque de données administratives longitudinales (DAL).

- 21 -

^{**} Déclarants dont le traitement ou salaire annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

^{...} n'ayant pas lieu de figurer

Tableau 2 Protection en matière de pensions des déclarants, 1991 à 2003*

	Hommes	âgés de	Femmes âgées de		
	25 à 34 ans	35 à 54 ans	25 à 34 ans	35 à 54 ans	
		pourc	entage		
Année					
1991	37,8	54,7	35,5	43,8	
1992	37,5	54,9	36,5	45,2	
1993	36,3	54,1	36,3	46,1	
1994	34,4	52,7	35,0	45,6	
1995	33,9	52,4	34,6	46,2	
1996	32,9	51,5	33,4	46,0	
1997	32,5	50,4	33,3	46,0	
1998	32,5	49,5	33,4	45,5	
1999	32,2	48,6	33,0	44,9	
2000	32,6	48,5	34,0	45,5	
2001	32,7	47,9	34,4	45,7	
2002	32,3	46,6	34,6	45,2	
2003	33,0	47,0	36,1	46,3	

^{*} Déclarants dont le traitement ou salaire annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

Tableau 3 Protection en matière de pensions des hommes et des femmes, selon l'état matrimonial, 1986 à 2003*

	Hommes âgés de 25 à 34 ans		Hommes âgés de 35 à 54 ans		Femmes âgées de 25 à 34 ans		Femmes âgées de 35 à 54 ans	
	Non mariés	Mariés**	Non mariés	Mariés**	Non mariées	Mariées**	Non mariées	Mariées**
				pour	centage			
Année								
1986	41,3	53,5	58,7	68,1	44,8	42,8	55,6	44,4
1987	39,1	53,2	59,6	68,3	43,0	41,4	55,2	43,9
1988	41,0	53,8	53,7	69,6	43,8	42,4	58,8	46,9
1989	42,0	54,5	55,7	70,5	43,4	43,9	58,0	47,6
1990	44,7	50,7	59,0	69,5	45,8	42,9	58,3	47,5
1993	38,1	51,7	62,2	69,3	49,2	45,3	56,4	50,8
1994	37,6	53,1	65,4	71,2	43,3	47,1	61,6	52,8
1995	32,2	49,6	63,8	68,5	34,0	44,0	58,2	51,0
1996	34,7	48,7	56,2	65,5	37,6	43,3	56,1	51,0
1997	33,7	48,0	55,0	64,8	38,1	42,8	56,8	50,3
1998	32,2	47,6	52,9	62,8	37,2	41,0	55,9	50,3
1999	37,9	47,6	56,6	65,9	39,7	43,4	53,9	52,8
2000	41,5	53,6	53,7	66,2	43,4	47,0	58,3	54,9
2001	41,3	53,9	55,9	64,8	42,5	46,3	59,7	54,1
2002	40,6	48,4	52,9	59,7	41,8	45,5	52,6	50,1
2003	40,4	48,6	52,0	62,6	42,4	47,5	55,4	54,3

^{*} Emploi principal occupé par les travailleurs rémunérés en mai.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur l'activité (EA) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).

^{**} Marié(e)s ou vivant en union libre.

Tableau 4 Protection en matière de pensions des déclarants, selon l'état matrimonial, 1986 à 2003*

		Hommes âgés de 25 à 34 ans		Hommes âgés de 35 à 54 ans		s âgées 34 ans	Femmes âgées de 35 à 54 ans	
	Non mariés	Mariés**	Non mariés	Mariés**	Non mariées	Mariées**	Non mariées	Mariées**
				pour	centage			
I. Déclarants	ayant cotisé à un 1	régime de pe	nsion agréé (R	PA)				
Année								
1986	21,5	31,4	35,9	42,8	29,0	28,0	41,5	30,7
1987	21,3	30,6	35,5	41,8	28,6	27,9	41,4	31,4
1988	21,8	30,3	35,2	41,8	29,0	28,3	42,2	33,3
1989	20,9	29,4	34,4	41,1	28,3	28,1	42,3	34,1
1990	20,8	29,3	34,2	40,9	28,3	28,8	42,0	35,1
1991	20,8	28,7	33,9	40,5	28,0	29,1	42,4	36,0
1992	20,6	28,2	34,4	40,2	28,2	29,8	43,5	36,9
1993	19,8	27,8	34,1	40,2	27,1	30,0	43,4	37,6
1994	18,8	26,8	33,3	39,4	25,6	29,5	42,7	37,7
1995	17,9	25,9	32,7	38,7	24,6	28,9	42,2	37,8
1996	16,9	25,0	31,8	37,9	23,0	28,0	41,2	37,7
1997	16,7	24,1	31,5	37,1	22,2	26,7	39,9	36,9
1998	16,5	23,6	30,4	36,0	22,1	26,6	38,6	36,1
1999	15,9	22,3	29,2	34,0	21,8	26,3	37,3	35,3
2000	16,0	22,1	28,5	33,1	22,6	26,8	36,9	35,3
2001	16,3	21,9	27,9	32,5	23,0	26,9	36,4	35,3
2002	16,8	22,2	28,0	32,2	24,0	27,5	36,5	35,7
2003	17,6	23,6	29,3	33,9	25,4	30,0	38,3	38,0
II. Déclarant	s ayant un facteur	d'équivalenc	ce positif	pour	centage			
Année				1				
1991	30,7	42,6	46,6	56,6	34,4	36,1	49,2	42,0
1992	30,2	42,0	47,3	56,6	35,1	37,1	50,5	43,5
1993	29,0	40,7	46,7	55,9	34,0	37,5	50,9	44,5
1994	27,3	38,9	45,4	54,4	31,8	36,6	49,8	44,3
1995	27,0	38,4	45,4	54,2	31,1	36,5	49,7	45,0
1996	26,2	37,4	44,4	53,3	29,7	35,3	48,7	45,0
1997	26,4	36,7	44,0	52,0	29,7	35,2	48,4	45,2
1998	26,8	36,5	43,1	51,2	29,9	35,3	47,2	44,9
1999	26,8	36,0	42,6	50,3	29,7	34,9	46,2	44,4
2000	27,5	36,4	42,6	50,2	31,0	35,8	46,6	45,1
2001	27,9	36,2	42,2	49,6	31,6	36,1	46,4	45,4
2001	27,9	35,6	41,3	48,1	32,0	36,3	45,9	45,0
2002	28,4	36,4	41,9	48,5	32,9	38,1	46,7	46,2
2003	20,4	50,4	71,7	70,3	32,9	50,1	70,7	40,2

^{*} Déclarants dont le traitement ou salaire annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales (DAL).

- 24 -

^{**} Marié(e)s ou vivant en union libre.

Tableau 5 Protection en matière de pensions des couples, selon l'âge du conjoint, 1986 à 2003*

Familles dans lesquelles le conjoint

est âgé de 25 à 34 ans**

I. Partenaires cotisant à un à un régime de pension	Aucun	Conjoint seulement	Conjointe seulement	Les deux	Aucun	Conjoint seulement	Conjointe seulement	Les deux		
agréé										
A 1				pour	centage					
Année	57.0	22.2	10.7	0.0	40.5	21.6	0.6	11.0		
1986	57,9	23,2	10,7	8,2	48,5	31,6	8,6	11,3		
1987	58,2	22,3	11,1	8,3	48,7	30,1	9,3	11,9		
1988	58,0	21,7	11,5	8,8	48,0	28,9	10,1	13,0		
1989	58,7	20,8	11,7	8,7	48,2	27,6	10,7	13,5		
1990	58,5	20,4	12,2	9,0	47,8	27,0	11,2	14,0		
1991	58,8	19,9	12,5	8,9	47,9	26,4	11,5	14,2		
1992	58,9	19,3	12,9	9,0	47,8	25,8	12,0	14,4		
1993	59,3	18,8	13,0	8,8	47,7	25,6	12,2	14,6		
1994	60,4	18,2	12,9	8,6	48,4	24,9	12,4	14,3		
1995	61,4	17,6	12,7	8,2	48,8	24,4	12,6	14,2		
1996	62,7	17,1	12,3	7,8	49,5	23,9	12,7	13,9		
1997	63,9	16,7	12,0	7,5	50,4	23,5	12,6	13,5		
1998	64,3	16,2	12,1	7,5	51,2	22,8	12,8	13,1		
1999	65,1	15,3	12,4	7,2	52,8	21,4	13,2	12,6		
2000	64,8	14,9	12,9	7,4	53,3	20,6	13,7	12,5		
2001	64,6	14,7	13,1	7,5	53,5	20,0	14,0	12,5		
2002	64,1	14,6	13,5	7,8	53,5	19,7	14,3	12,6		
2003	61,7	14,9	14,4	9,0	51,2	20,0	14,9	14,0		
	Fai	milles dans l	esquelles le c	onioint	Fe	Familles dans lesquelles le conjoint				
	1 43		25 à 34 ans*	•	1.	est âgé de 35 à 54 ans**				
II. Partenaires ayant un	Aucun	Conjoint	Conjointe	Les deux	Aucun	Conjoint	Conjointe	Les deux		
facteur d'équivalence		seulement	seulement			seulement	seulement			
positif										
				pour	centage					
Année										
1991	45,0	28,5	12,3	14,2	33,5	36,2	9,8	20,5		
1992	45,1	27,6	12,9	14,4	33,1	35,5	10,2	21,1		
1993	46,1	26,5	13,2	14,2	33,5	34,6	10,6	21,3		
1994	48,0	25,5	13,1	13,5	34,8	33,6	10,8	20,7		
1995	48,4	25,0	13,2	13,4	34,7	33,2	11,1	21,0		
1996	49,7	24,6	12,9	12,8	35,5	32,4	11,4	20,7		
1997	50,4	23,9	13,0	12,8	36,3	31,4	11,7	20,6		
1998	50,2	23,6	13,2	12,9	36,7	30,7	12,1	20,5		
1999	50,5	23,3	13,3	12,8	37,3	30,0	12,3	20,3		
2000	49,7	23,0	13,7	13,5	37,1	29,3	12,7	20,9		
2001	49,3	22,7	14,1	13,9	37,2	28,4	13,2	21,2		
2002	49,9	22,1	14,2	13,8	38,4	27,4	13,4	20,7		
	40 -	• • •								

^{*} Couples dans lesquels le conjoint a un salaire ou traitement annuel d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

21,9

2003

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales (DAL).

48,3

15,0

14,8

27,1

13,9

21,5

37,5

Familles dans lesquelles le conjoint

est âgé de 35 à 54 ans**

^{**} Marié(e)s ou vivant en union libre

Tableau 6 Protection en matière de pensions des jeunes couples, selon le quintile, 1991 à 2003*

D ()	Quintile inférieur**					Quintile intermédiaire**			
Partenaires ayant un facteur d'équivalence positif	Aucun	Conjoint	Conjointe	Les deux	Aucun	Conjoint	Conjointe	Les deux	
				pourc	entage				
Année									
1991	83,1	11,9	4,1	0,9	38,2	39,1	13,8	8,9	
1992	84,1	11,3	4,0	0,7	38,2	38,1	15,0	8,7	
1993	85,0	10,3	3,9	0,8	39,7	36,5	15,4	8,4	
1994	85,9	9,6	3,7	0,7	42,6	34,5	15,0	8,0	
1995	85,9	9,4	3,9	0,8	43,2	33,4	15,2	8,2	
1996	86,2	9,2	3,8	0,8	44,7	32,9	14,9	7,6	
1997	86,3	9,1	3,8	0,8	45,8	31,2	14,8	8,2	
1998	85,6	9,6	4,1	0,8	45,9	30,4	15,2	8,6	
1999	84,9	9,8	4,4	0,8	46,0	30,2	15,3	8,5	
2000	84,2	10,1	4,7	1,0	45,2	29,4	15,7	9,7	
2001	83,2	10,7	4,9	1,2	45,1	28,9	15,9	10,1	
2002	84,0	9,8	5,1	1,0	45,3	28,2	16,2	10,4	
2003	83,1	9,8	5,7	1,3	43,6	27,8	17,3	11,3	

Quintile supérieur **

Partenaires ayant un facteur			-			
d'équivalence positif	Aucun	Conjoint	Conjointe	Les deux		
		pourcentage				
Année						
1991	19,6	25,7	16,5	38,1		
1992	18,1	25,3	17,3	39,3		
1993	18,5	24,6	17,7	39,2		
1994	20,0	24,8	18,0	37,2		
1995	20,8	24,8	18,0	36,4		
1996	22,1	24,6	18,3	35,0		
1997	23,3	24,5	18,5	33,7		
1998	24,0	24,4	18,2	33,4		
1999	24,9	23,9	18,6	32,6		
2000	24,8	23,1	19,1	32,9		
2001	25,8	22,2	19,5	32,6		
2002	25,7	22,1	19,5	32,6		
2003	24,1	21,9	19,8	34,2		

^{*} Couples dans lesquels le conjoint est âgé de 25 à 34 ans et a un salaire ou traitement annuel d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

^{**} Quintiles calculés à partir de la répartition des salaires et traitements annuels des jeunes couples.

Tableau 7 Protection en matière de pensions des couples d'âge intermédiaire, selon le quintile, 1991 à 2003*

Partenaires ayant un facteur	Quintile inférieur**				Quintile intermédiaire**			
d'équivalence positif	Aucun	Conjoint	Conjointe	Les deux	Aucun	Conjoint	Conjointe	Les deux
				pourc	entage			
Année								
1991	73,1	20,4	5,1	1,4	23,3	49,1	11,7	15,9
1992	73,8	19,5	5,3	1,4	22,6	49,1	12,4	16,0
1993	74,7	18,4	5,4	1,4	22,8	48,2	13,0	16,0
1994	76,2	17,4	5,2	1,3	23,6	47,2	13,3	15,9
1995	75,8	17,4	5,5	1,3	23,3	46,2	13,7	16,8
1996	76,2	17,1	5,3	1,3	24,3	45,0	14,0	16,7
1997	76,3	16,7	5,5	1,4	25,2	43,4	14,2	17,1
1998	76,2	16,7	5,7	1,4	25,9	41,9	14,8	17,4
1999	76,5	16,3	5,8	1,5	26,7	40,4	15,2	17,7
2000	75,9	16,4	6,1	1,6	26,6	39,6	15,5	18,3
2001	75,3	16,7	6,2	1,8	26,6	37,7	16,0	19,7
2002	76,1	15,8	6,3	1,8	28,1	36,3	16,5	19,1
2003	75,6	15,7	6,8	1,9	26,9	35,8	17,2	20,0

Quintile supérieur**

Partenaires ayant un facteur			•	
d'équivalence positif	Aucun	Conjoint	Conjointe	Les deux
		pourc	entage	
Année				
1991	16,7	26,1	10,0	47,1
1992	15,3	25,2	10,2	49,4
1993	15,4	24,6	10,6	49,5
1994	16,7	24,5	11,1	47,7
1995	17,3	24,1	11,4	47,2
1996	18,2	23,7	11,9	46,2
1997	19,2	23,6	12,7	44,5
1998	19,9	23,5	13,1	43,5
1999	21,0	23,2	13,4	42,4
2000	21,0	22,3	13,9	42,8
2001	21,9	22,2	14,4	41,4
2002	22,7	21,7	14,7	40,8
2003	21,6	21,5	14,9	42,0

^{*} Couples dans lesquels le conjoint est âgé de 35 à 54 ans et a un salaire ou traitement annuel d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

^{**} Quintiles calculés à partir de la répartition des salaires et traitements annuels des couples d'âge intermédiaires. Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales (DAL).

Tableau 8 Protection en matière de pensions des parents seuls, selon l'âge et le sexe, 1986 à 2003*

	Pères seu	ls âgés de	Mères seules âgées de		
I. Pourcentage cotisant à un	25 à 34 ans	35 à 54 ans	25 à 34 ans	35 à 54 ans	
régime de pension agréé					
Année					
1986	21,2	37,1	21,3	35,2	
1987	20,6	37,0	20,6	35,6	
1988	22,6	37,2	22,1	37,1	
1989	22,9	36,8	22,2	37,7	
1990	22,3	37,0	22,3	37,9	
1991	23,8	36,7	23,0	38,8	
1992	22,4	37,6	23,8	40,2	
1993	19,4	36,5	22,8	40,4	
1994	18,3	36,5	21,6	39,7	
1995	18,2	36,1	20,4	39,0	
1996	18,8	34,8	18,6	38,1	
1997	17,5	34,7	17,8	36,5	
1998	16,4	33,8	17,5	35,2	
1999	14,7	32,3	16,6	33,8	
2000	15,6	31,0	17,0	33,3	
2001	15,1	30,3	17,2	33,0	
2002	16,6	30,2	18,2	33,3	
2003	17,0	31,3	20,1	35,4	
II. Pourcentage ayant un facteur					
d'équivalence positif					
Année					
1991	35,3	51,5	29,1	45,2	
1992	35,0	52,7	30,3	46,8	
1993	31,0	50,4	29,5	47,6	
1994	27,6	49,3	27,8	46,2	
1995	27,7	49,5	26,9	46,2	
1996	28,5	48,7	24,8	45,1	
1997	28,3	48,3	24,9	44,7	
1998	24,7	47,9	24,8	43,5	
1999	24,5	46,0	24,0	42,5	
2000	25,6	46,1	24,7	43,1	
2001	25,5	44,7	25,6	43,0	
2002	27,2	43,8	25,8	42,5	
2003	26,9	44,0	27,6	43,7	

^{*} Parents seuls dont le salaire ou traitement annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

I. Mères seules ayant un facteur d'équivalence positif

Âgées de 25 à 34 ans

Âgées de 35 à 54 ans

	Quintile inférieur	Quintile intermédiaire	Quintile supérieur	Quintile inférieur	Quintile intermédiaire	Quintile supérieur		
			pour	centage				
Année								
1991	4,8	36,2	73,8	7,0	56,1	84,1		
1992	4,8	36,8	77,2	7,6	57,5	85,5		
1993	4,6	36,7	73,2	7,6	59,3	85,8		
1994	4,4	32,2	73,9	7,2	58,2	84,1		
1995	5,1	31,5	71,8	8,0	55,9	84,4		
1996	4,3	26,9	69,2	7,2	56,3	83,1		
1997	4,6	28,6	68,2	7,8	54,6	82,5		
1998	5,5	27,5	67,1	7,9	52,6	81,7		
1999	5,8	28,2	64,6	8,3	51,0	79,7		
2000	6,5	28,9	66,5	8,8	50,5	80,8		
2001	7,0	29,7	65,9	9,3	50,9	79,3		
2002	7,2	28,7	69,3	9,3	50,0	78,8		
2003	8,0	30,8	70,2	10,4	50,6	79,4		

II. Pères seuls ayant un facteur d'équivalence positif

Âgés de 25 à 34 ans

Âgés de 35 à 54 ans

	Quintile inférieur	Quintile intermédiaire	Quintile supérieur	Quintile inférieur	Quintile intermédiaire	Quintile supérieur	
pourcentage							
Année							
1991	9,2	27,2	69,9	10,2	51,2	79,1	
1992	6,7	28,6	69,8	11,5	51,2	79,0	
1993	6,8	24,3	65,4	8,6	53,0	80,9	
1994	6,0	24,2	56,0	10,0	51,0	81,5	
1995	6,0	21,2	59,8	11,8	50,6	79,6	
1996	6,9	26,3	59,6	10,9	50,0	77,0	
1997	5,2	25,3	62,7	10,1	48,3	77,7	
1998	5,9	23,7	57,0	10,5	49,0	75,1	
1999	5,4	31,7	57,8	8,9	46,9	75,0	
2000	9,4	30,2	51,1	8,9	48,5	73,7	
2001	8,1	30,7	58,0	9,3	46,8	71,6	
2002	6,1	28,3	60,9	10,3	45,1	70,4	
2003	7,2	30,4	56,9	10,6	46,4	71,4	

^{*} Parents seuls dont le salaire ou traitement annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994). Les quintiles sont normalisés selon l'âge et le sexe.

Tableau 10 Protection en matière de pensions des autres personnes, 1986 à 2003*

	Hommes	s âgés de	Femmes âgées de		
	25 à 34 ans	35 à 54 ans	25 à 34 ans	35 à 54 ans	
I. Pourcentage cotisant à un					
régime de pension agréé					
Année					
1986	23,2	35,7	33,3	47,1	
1987	22,6	35,1	32,8	46,5	
1988	22,8	34,8	32,9	46,3	
1989	21,8	34,0	31,2	45,2	
1990	21,9	33,8	31,2	44,8	
1991	22,0	33,7	30,7	44,9	
1992	21,8	34,3	30,8	45,8	
1993	21,6	34,4	29,9	45,6	
1994	20,4	33,6	28,4	45,1	
1995	19,6	32,9	27,3	44,7	
1996	18,4	32,2	25,9	43,8	
1997	18,1	31,9	25,2	42,8	
1998	17,9	30,8	25,1	41,5	
1999	17,2	29,8	25,2	40,4	
2000	17,1	29,1	25,9	40,2	
2001	17,6	28,5	26,7	39,9	
2002	17,9	28,7	27,3	39,9	
2003	19,1	30,0	29,0	41,4	
II. Pourcentage ayant un					
facteur d'équivalence positif					
Année					
1991	32,2	46,2	37,3	51,9	
1992	31,9	47,1	37,9	53,1	
1993	31,4	47,0	37,1	53,2	
1994	29,5	45,8	34,7	52,5	
1995	29,2	45,8	33,9	52,3	
1996	28,1	44,9	32,8	51,6	
1997	28,0	44,4	32,8	51,4	
1998	28,3	43,5	33,1	50,3	
1999	28,3	43,1	33,3	49,4	
2000	28,8	43,1	34,5	49,9	
2001	29,5	42,9	35,6	49,9	
2002	28,9	42,0	35,6	49,5	
2003	30,3	42,7	36,4	50,1	

^{*} Déclarants dont le traitement ou salaire annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

I. Autres femmes ayant un facteur d'équivalence positif

Âgées de 25 à 34 ans

Âgées de 35 à 54 ans

	Quintile inférieur	Quintile intermédiaire	Quintile supérieur	Quintile inférieur	Quintile intermédiaire	Quintile supérieur				
		pourcentage								
Année										
1991	4,7	27,2	71,4	6,8	57,3	85,6				
1992	4,9	28,3	73,0	7,3	59,5	85,7				
1993	4,4	27,5	72,9	7,8	60,2	85,4				
1994	4,2	23,8	68,9	7,8	57,8	84,8				
1995	4,0	23,1	66,8	7,6	57,8	84,3				
1996	3,8	21,0	65,5	7,8	55,9	83,5				
1997	4,3	20,9	63,6	8,8	55,7	82,2				
1998	5,0	23,1	62,1	9,1	52,9	81,1				
1999	4,9	23,1	61,8	8,7	51,9	78,8				
2000	6,0	23,8	62,5	9,1	51,2	80,4				
2001	6,0	24,9	63,1	8,9	51,6	78,8				
2002	5,0	25,0	64,6	9,3	50,7	78,3				
2003	6,3	26,0	66,5	10,0	52,0	78,5				
		- , -	,-	- , -	- ,-	,-				

II. Autres hommes ayant un facteur d'équivalence positif

Âgés de 25 à 34 ans

Âgés de 35 à 54 ans

	Quintile inférieur	Quintile intermédiaire	Quintile supérieur	Quintile inférieur	Quintile intermédiaire	Quintile supérieur				
		pourcentage								
Année										
1991	5,2	26,8	65,3	9,3	53,6	75,4				
1992	5,5	25,0	67,2	9,4	54,0	77,2				
1993	5,1	24,8	66,0	8,9	52,7	77,6				
1994	4,6	22,5	63,4	9,0	50,8	75,9				
1995	5,2	22,4	62,2	9,2	50,2	75,4				
1996	4,7	21,7	59,2	9,0	49,9	74,1				
1997	4,6	23,3	57,8	9,2	49,2	72,8				
1998	5,1	24,4	56,3	8,9	48,3	71,3				
1999	5,2	24,8	55,7	8,6	47,2	70,6				
2000	5,7	25,3	54,2	9,3	47,1	70,3				
2001	6,6	27,2	53,3	9,7	46,8	68,3				
2002	5,6	25,8	54,1	9,6	45,5	67,7				
2003	6,1	27,8	55,7	10,0	45,4	69,1				

^{*} Autres personnes dont le traitement ou salaire annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994). Les quintiles sont normalisés selon l'âge et le sexe.

Tableau 12 Cotisations moyennes à un régime de pension agréé (RPA) et à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et facteur d'équivalence des déclarants (dollars de 2002), 1986 à 2003*

		Hommes				Femmes			
	25 à	34 ans	35 à	54 ans	25 à	34 ans	35 à	54 ans	
I. Cotisations									
Année	RPA	REER	RPA	REER	RPA	REER	RPA	REER	
1986	500	700	1 100	1 600	400	500	600	1 000	
1987	500	600	1 100	1 700	400	400	600	1 000	
1988	500	800	1 100	1 700	400	500	700	1 100	
1989	500	800	1 100	1 600	400	500	700	1 000	
1990	500	800	1 100	1 500	400	500	700	1 000	
1991	500	900	1 100	1 900	400	600	700	1 200	
1992	500	1 000	1 100	2 000	500	700	800	1 300	
1993	500	1 200	1 100	2 300	500	800	800	1 500	
1994	400	1 300	1 100	2 500	400	900	800	1 600	
1995	400	1 500	1 000	2 800	400	1 100	800	1 700	
1996	400	1 800	1 000	3 000	400	1 200	800	2 000	
1997	400	1 800	900	3 000	400	1 300	800	2 000	
1998	400	1 700	900	2 900	400	1 200	700	1 900	
1999	300	1 800	800	2 900	400	1 200	700	1 900	
2000	300	1 800	800	2 900	300	1 200	700	2 000	
2001	300	1 700	800	2 700	400	1 200	700	1 800	
2002	300	1 500	800	2 400	400	1 000	700	1 600	
2003	400	1 400	800	2 400	400	1 000	800	1 600	
II. Cotisations	à un REER et f	acteur d'équiv	ralence (FE)						
Année	FE	REER	FE	REER	FE	REER	FE	REER	
1991	1 400	900	2 900	1 900	1 000	600	1 600	1 200	
1992	1 400	1 000	3 000	2 000	1 100	700	1 700	1 300	
1993	1 300	1 200	3 000	2 300	1 000	800	1 700	1 500	
1994	1 300	1 300	2 900	2 500	1 000	900	1 800	1 600	
1995	1 200	1 500	2 900	2 800	1 000	1 100	1 800	1 700	
1996	1 200	1 800	2 800	3 000	900	1 200	1 700	2 000	
1997	1 200	1 800	2 800	3 000	1 000	1 300	1 900	2 000	
1998	1 200	1 700	2 800	2 900	1 000	1 200	1 900	1 900	
1999	1 200	1 800	2 800	2 900	1 000	1 200	1 900	1 900	
2000	1 200	1 800	2 800	2 900	1 000	1 200	2 000	2 000	
2001	1 300	1 700	2 800	2 700	1 100	1 200	2 000	1 800	
2002	1 300	1 500	2 700	2 400	1 100	1 000	2 000	1 600	
2003	1 300	1 400	2 800	2 400	1 200	1 000	2 100	1 600	

^{*} Déclarants dont le traitement ou salaire annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

Tableau 13 Cotisations combinées à un régime de pension agréé (RPA) et à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (dollars de 2002) des déclarants, selon le quintile, 1986 à 2003*

	Hommes âgés de 25 à 34 ans			Hommes âgés de 35 à 54 ans			
Année	Quintile inférieur	Quintile intermédiaire	Quintile supérieur	Quintile inférieur	Quintile intermédiaire	Quintile supérieur	
			=			•	
1986	200	1 000	3 000	800	2 500	5 600	
1987	200	800	2 700	800	2 500	5 500	
1988	200	1 000	2 900	900	2 600	5 500	
1989	200	1 000	2 800	700	2 500	4 900	
1990	200	900	2 800	700	2 400	4 800	
1991	200	1 000	3 400	800	2 600	6 100	
1992	200	1 000	3 700	800	2 800	6 500	
1993	200	1 100	4 200	800	2 900	7 100	
1994	200	1 200	4 400	900	3 100	7 400	
1995	300	1 300	4 900	1 000	3 300	7 700	
1996	300	1 500	5 500	1 100	3 600	8 100	
1997	300	1 500	5 600	1 100	3 500	8 100	
1998	300	1 400	5 400	1 000	3 300	8 000	
1999	300	1 400	5 600	900	3 200	8 100	
2000	200	1 400	5 500	800	3 100	7 900	
2001	200	1 400	5 200	800	2 900	7 400	
2002	200	1 200	4 800	700	2 700	7 000	
2003	200	1 200	4 800	700	2 600	7 100	

Femmes âgées de 25 à 34 ans

Femmes âgées de 35 à 54 ans

	Quintile	Quintile	Quintile	Quintile	Quintile	Quintile		
Année	inférieur	intermédiaire	supérieur	inférieur	intermédiaire	supérieur		
1986	100	600	2 600	300	1 200	4 000		
1987	100	500	2 300	300	1 200	4 100		
1988	100	600	2 600	300	1 400	4 200		
1989	100	600	2 500	300	1 300	4 000		
1990	100	600	2 600	200	1 300	4 000		
1991	100	600	2 900	300	1 400	4 800		
1992	100	700	3 200	300	1 500	5 200		
1993	200	800	3 600	400	1 700	5 600		
1994	200	900	3 800	500	1 800	5 900		
1995	200	1 000	4 000	500	2 000	6 100		
1996	200	1 000	4 500	600	2 100	6 500		
1997	200	1 000	4 600	600	2 100	6 500		
1998	200	900	4 400	500	1 900	6 300		
1999	200	900	4 500	500	1 900	6 300		
2000	200	900	4 500	500	1 900	6 600		
2001	200	900	4 300	400	1 700	5 900		
2002	200	800	4 100	400	1 700	5 800		
2003	200	800	4 200	400	1 700	5 900		

^{*} Déclarants dont le traitement ou salaire annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994). Quintiles calculés à partir de la répartition des salaires et traitements annuels des déclarants.

Tableau 14 Facteur d'équivalence et cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) combinés (en dollars de 2002) des déclarants, selon le quintile, 1991 à 2003*

Hommes âgés de 25 à 34 ans Hommes âgés de 35 à 54 ans Quintile Quintile Quintile Quintile Quintile Quintile Année inférieur intermédiaire supérieur inférieur intermédiaire supérieur 1 400 1991 200 $6\,000$ 900 4 000 10 500 1992 200 1 400 6 300 900 4 200 11 000 1993 300 1 500 $6\,800$ 900 4 300 11 600 1994 300 1 500 4 400 11 900 7 000 1 000 1995 300 1 700 7 400 1 100 4 600 12 300 1996 300 1 900 7 800 1 200 4 900 12 500 1997 300 1 900 8 100 1 200 5 000 12 700 1998 300 1 900 7 900 1 100 4 800 12 600 300 1 900 1 000 1999 8 100 4 800 12 700 300 1 900 1 000 2000 8 000 4 800 12 500 2001 300 1 900 7 800 900 4 500 11 900 2002 200 1 800 7 400 800 4 300 11 400 2003 200 1 700 7 400 800 4 200 11 500

Femmes âgées de 25 à 34 ans

Femmes âgées de 35 à 54 ans

Quintile Quintile Quintile inférieur intermédiaire supérieur
200 1000 7100
300 1 800 7 400
400 2 000 8 000
400 2 200 8 400
500 2 300 8 600
500 2 500 8 900
600 2 700 9 300
600 2 800 9 600
600 2 700 9 500
500 2 700 9 600
600 2 700 10 300
500 2 600 9 600
500 2 500 9 400
400 2 500 9 500

^{*} Déclarants dont le traitement ou salaire annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994). Quintiles calculés à partir de la répartition des salaires et traitements annuels des déclarants.

Tableau 15 Cotisations moyennes à un régime de pension agréé (RPA) et à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et facteur d'équivalence (dollars de 2002) des couples, 1986 à 2003*

^{*} Couples dans lesquels le conjoint a un salaire ou traitement annuel d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

Tableau 16 Cotisations combinées à un régime de pension agréé (PRA) et à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et cotisations à un REER et facteur d'équivalence combinés (dollars de 2002) des couples, selon le quintile, 1986 à 2003*

	Couples da	ns lesquels le con de 25 à 34 ans	joint est âgé	Couples dans lesquels le conjoint est âgé de 35 à 54 ans			
	Quintile inférieur	Quintile intermédiaire	Quintile supérieur	Quintile inférieur	Quintile intermédiaire	Quintile supérieur	
I. Cotisations comb	oinées à un REER et à ur	n RPA					
Année							
1986	400	1 600	4 600	1 200	3 200	8 000	
1987	400	1 600	4 500	1 300	3 300	8 000	
1988	500	1 700	4 600	1 400	3 400	8 200	
1989	400	1 600	4 500	1 200	3 400	7 700	
1990	400	1 700	4 600	1 100	3 300	7 600	
1991	400	1 800	5 400	1 200	3 800	9 200	
1992	400	1 900	5 800	1 200	4 000	9 900	
1993	400	2 100	6 600	1 400	4 300	10 900	
1994	500	2 300	7 200	1 500	4 500	11 300	
1995	500	2 600	7 800	1 700	4 900	11 900	
1996	600	3 000	8 800	1 700	5 400	12 600	
1997	600	2 900	8 900	1 700	5 300	12 700	
1998	500	2 700	8 700	1 600	5 000	12 400	
1999	500	2 700	9 100	1 600	5 000	12 600	
2000	500	2 600	9 000	1 500	5 000	12 600	
2001	500	2 600	8 600	1 400	4 600	11 700	
2002	400	2 400	7 900	1 300	4 400	11 100	
2003	400	2 400	7 900	1 200	4 400	11 300	
	n REER et facteur d'équi	valence combiné	s				
Année	700	2 000	0.000	1.500	< 000	14.600	
1991	500	3 000	8 900	1 500	6 000	14 600	
1992	500	3 100	9 400	1 500	6 400	15 500	
1993	500	3 300	10 200	1 600	6 700	16 600	
1994	600	3 400	10 600	1 800	6 900	17 000	
1995	600	3 700	11 200	1 900	7 200	17 700	
1996	700	4 000	12 100	2 000	7 600	18 200	
1997	700	4 000	12 500	2 000	7 800	18 600	
1998	700	3 800	12 500	1 900	7 600	18 500	
1999	700	3 900	12 800	1 900	7 600	18 700	
2000	600	3 900	12 900	1 900	7 700	19 000	
	(00	2 000	12 600	1 800	7 400	18 100	
2001	600	3 900					
2001 2002 2003	600	3 800	12 000	1 700 1 600	7 100 7 100	17 400	

^{*} Couples dans lesquels le conjoint a un salaire ou traitement annuel d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

Les quintiles ont trait à la répartition des salaires et traitements annuels des couples pour le groupe d'âge examiné.

Tableau 17 Facteur d'équivalence (FE) et cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) des conjoints et conjointes, selon le quintile, jeunes couples, 1991 à 2003*

Quintile inférieur Quintile intermédiaire Conjoints Conjointes Conjoints Conjointes FE REER FE REER FE REER FE REER Année 200 200 <100 100 800 400 300 1991 1 600 1992 100 200 <100 100 1 500 800 500 300 1993 100 300 <100 100 1 500 1 000 500 400 1994 100 300 < 100 100 1 100 400 400 1 400 1995 100 300 <100 100 1 300 1 400 400 600 1996 100 400 <100 200 1 200 1 700 400 700 100 400 1997 <100 200 1 300 1 600 500 600 1998 100 300 <100 100 1 300 1 500 500 600 1999 100 300 < 100 100 1 300 1 600 500 600 2000 100 300 100 100 1 300 1 500 500 600 2001 200 300 100 100 1 300 1 400 600 600 300 2002 100 100 100 1 400 1 300 600 500 2003 200 200 100 100 1 400 1 200 600 500

Quintile supérieur

FE REER FE REE Année 1991 3 400 2 300 2 000 1 10 1992 3 500 2 500 2 200 1 20	
1991 3 400 2 300 2 000 1 10	R
1992 3 500 2 500 2 200 1 20	0
1992 2000 2000 120	0
1993 3 400 3 000 2 200 1 50	0
1994 3 300 3 500 2 100 1 70	0
1995 3 200 4 000 2 000 2 00	0
1996 3 100 4 600 2 000 2 30	0
1997 3 200 4 800 2 100 2 40	0
1998 3 200 4 700 2 100 2 40	0
1999 3 200 5 000 2 100 2 50	0
2000 3 200 4 900 2 300 2 60	0
2001 3 200 4 600 2 300 2 40	0
2002 3 300 4 100 2 400 2 20	0
2003 3 400 4 000 2 600 2 10	0

^{*} Couples dans lesquels le conjoint a un salaire ou traitement annuel d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

Les quintiles ont trait à la répartition des salaires et traitements annuels des couples pour le groupe d'âge examiné.

Tableau 18 Facteur d'équivalence (FE) et cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) des conjoints et conjointes, selon le quintile, couples d'âge intermédiaire, 1991 à 2003*

Quintile inférieur Quintile intermédiaire **Conjoints** Conjointes Conjoints Conjointes FE REER FE FE REER FE REER REER Année 1991 400 800 100 200 3 000 1 800 600 600 1992 400 800 100 200 3 100 1 900 700 600 1993 300 900 100 300 3 100 2 200 700 700 1994 300 1 000 100 3 100 2 300 700 300 800 1995 300 1 100 100 400 3 000 2 600 700 900 2 900 1996 300 1 200 100 400 2 900 800 1 000 1997 400 1 200 100 400 3 000 2 900 900 1 000 1998 400 1 100 100 400 3 000 2 700 900 1 000 1999 400 1 000 2 700 1 000 100 400 3 000 900 2000 400 1 000 100 400 3 000 2 700 1 000 1 100 2001 400 900 100 400 2 900 2 500 1 100 1 000 2002 400 800 100 300 2 900 2 200 1 100 900

300

2 900

Quintile supérieur

800

100

Conjo	ints	Conjo	intes
FE	REER	FE	REER
6 100	3 800	2 900	1 900
6 200	4 100	3 100	2 100
6 200	4 700	3 100	2 500
6 200	5 100	3 100	2 600
6 100	5 700	3 100	2 800
5 800	6 200	3 000	3 200
5 900	6 300	3 200	3 300
5 800	6 300	3 200	3 200
5 700	6 400	3 200	3 300
5 700	6 300	3 500	3 500
5 600	5 900	3 400	3 200
5 600	5 400	3 500	2 900
5 700	5 400	3 700	2 900
	FE 6 100 6 200 6 200 6 200 6 100 5 800 5 900 5 800 5 700 5 600 5 600	6 100 3 800 6 200 4 100 6 200 4 700 6 200 5 100 6 100 5 700 5 800 6 200 5 900 6 300 5 800 6 300 5 700 6 400 5 700 6 300 5 600 5 900 5 600 5 400	FE REER FE 6 100 3 800 2 900 6 200 4 100 3 100 6 200 4 700 3 100 6 200 5 100 3 100 6 100 5 700 3 100 5 800 6 200 3 000 5 900 6 300 3 200 5 700 6 400 3 200 5 700 6 300 3 500 5 600 5 900 3 400 5 600 5 400 3 500

400

Les quintiles ont trait à la répartition des salaires et traitements annuels des couples pour le groupe d'âge examiné.

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales (DAL).

2003

1 100

900

2 200

^{*} Couples dans lesquels le conjoint a un salaire ou traitement annuel d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

Tableau 19 Cotisations moyennes à un régime de pension agréé (RPA) et à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et facteur d'équivalence (dollars de 2002) des parents seuls, 1986 à 2003*

		Pères seuls				Mères s	eules	
	25 à	34 ans	35 à	54 ans	25 à	34 ans	35 à	54 ans
I. Cotisations	à un RPA et à u	n REER						
Année	RPA	REER	RPA	REER	RPA	REER	RPA	REER
1986	400	400	1 000	1 200	300	200	600	900
1987	400	500	900	1 400	300	200	700	900
1988	400	400	900	1 200	300	200	700	900
1989	400	400	900	1 100	300	200	700	900
1990	400	400	900	1 000	300	200	700	700
1991	400	500	900	1 200	300	200	700	900
1992	400	500	1 000	1 400	300	300	800	1 000
1993	300	600	900	1 500	300	300	800	1 100
1994	300	500	900	1 700	300	400	800	1 300
1995	300	700	900	1 900	300	400	800	1 400
1996	300	900	800	2 200	200	500	800	1 600
1997	200	800	800	2 100	200	500	700	1 600
1998	200	700	800	2 000	200	500	700	1 500
1999	200	700	700	2 000	200	400	600	1 400
2000	200	700	700	2 000	200	500	600	1 500
2001	200	600	600	1 800	200	400	600	1 300
2002	200	600	700	1 700	200	400	600	1 200
2003	200	500	700	1 600	200	400	700	1 100
II. Cotisations	s à un REER et f	acteur d'équi	valence (FE)					
Année	FE	REER	FE	REER	FE	REER	FE	REER
1991	1 100	500	2 400	1 200	700	200	1 600	900
1992	1 100	500	2 700	1 400	700	300	1 700	1 000
1993	900	600	2 500	1 500	700	300	1 700	1 100
1994	800	500	2 400	1 700	700	400	1 700	1 300
1995	800	700	2 400	1 900	600	400	1 700	1 400
1996	800	900	2 300	2 200	600	500	1 600	1 600
1997	800	800	2 400	2 100	600	500	1 700	1 600
1998	700	700	2 400	2 000	600	500	1 700	1 500
1999	700	700	2 400	2 000	600	400	1 700	1 400
2000	700	700	2 400	2 000	600	500	1 800	1 500
2001	800	600	2 300	1 800	600	400	1 800	1 300
2002	900	600	2 300	1 700	700	400	1 800	1 200
2002								

^{*} Parents seuls dont le salaire ou traitement annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

Tableau 20 Cotisations combinées à un régime de pension agréé (RPA) et à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (dollars de 2002) des parents seuls, selon le quintile, 1986 à 2003*

		Quintile		Quintile				
	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur		
Année								
1986	100	400	2 100	400	1 900	4 900		
1987	100	600	2 100	400	2 300	5 000		
1988	100	600	2 000	600	1 800	4 600		
1989	100	500	1 900	400	1 700	4 400		
1990	100	500	1 900	300	1 700	4 300		
1991	100	500	2 300	400	1 700	5 100		
1992	< 50	400	2 400	400	1 900	5 700		
1993	100	500	2 800	300	1 900	5 900		
1994	< 50	600	2 200	400	2 100	6 000		
1995	100	500	2 800	600	2 300	6 200		
1996	100	500	3 400	700	2 400	6 900		
1997	< 50	800	3 300	400	2 700	6 500		
1998	100	600	2 800	400	2 100	6 600		
1999	100	400	2 700	500	2 100	6 300		
2000	< 50	400	2 900	400	2 200	6 300		
2001	< 50	300	2 500	300	1 900	5 700		
2002	< 50	200	2 900	400	1 800	5 400		
2003	100	400	2 600	400	1 800	5 600		

	Mères seu	les âgées de 25 à	34 ans	Mères seu	les âgées de 35 à	54 ans
		Quintile			Quintile	
	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur
Année						
1986	< 50	200	1 700	300	1 200	3 600
1987	< 50	200	1 700	400	1 200	3 700
1988	< 50	200	1 600	300	1 200	3 600
1989	< 50	200	1 600	300	1 300	3 600
1990	< 50	200	1 600	200	1 100	3 500
1991	< 50	200	1 700	200	1 200	4 100
1992	< 50	300	1 900	200	1 300	4 600
1993	< 50	300	2 000	300	1 400	5 000
1994	< 50	200	2 100	300	1 600	5 200
1995	< 50	300	2 200	300	1 700	5 500
1996	< 50	300	2 500	500	1 800	5 800
1997	100	300	2 600	400	1 800	5 700
1998	100	300	2 200	300	1 400	5 600
1999	< 50	200	2 200	300	1 500	5 300
2000	< 50	200	2 300	300	1 400	5 600
2001	< 50	200	2 100	200	1 200	4 900
2002	< 50	200	2 200	200	1 200	4 700
2003	< 50	200	2 200	200	1 100	4 900

^{*} Parents seuls dont le salaire ou traitement annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994). Les quintiles sont fondés sur la répartition des salaires et traitements annuels des parents seuls.

Tableau 21 Cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et facteur d'équivalence combinés (dollars de 2002) des parents seuls, selon le quintile, 1991 à 2003*

	Pères seuls	âgés de 25 à 34	ans	Pères seuls âgés de 35 à 54 ans				
		Quintile			Quintile			
	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur		
Année								
1991	100	800	4 500	500	2 700	9 000		
1992	100	800	4 600	500	3 200	9 900		
1993	100	700	4 800	400	2 900	10 000		
1994	100	800	4 000	500	3 100	10 200		
1995	100	700	4 400	700	3 200	10 200		
1996	200	600	5 000	800	3 300	10 900		
1997	100	1 100	5 200	500	3 700	10 800		
1998	100	800	4 600	500	3 400	10 900		
1999	100	700	4 300	600	3 200	10 800		
2000	100	600	4 500	500	3 400	10 700		
2001	<100	500	4 400	400	3 000	10 200		
2002	<100	400	5 200	600	2 900	9 700		
2003	100	600	4 600	500	2 900	9 900		
	Mères seul	Mères seules âgées de 25 à 34 ans			Mères seules âgées de 35 à 54 ans			
		Quintile		Quintile				
	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur		
Année			_			_		
4004								
1991	100	300	3 000	300	1 700	6 700		
1991 1992	100 <100	300 400	3 000 3 300	300 300	1 700 1 800	6 700 7 300		
1992	<100	400	3 300	300	1 800	7 300		
1992 1993	<100 100	400 400	3 300 3 400	300 300	1 800 2 000	7 300 7 700		
1992 1993 1994	<100 100 <100	400 400 400	3 300 3 400 3 400	300 300 300	1 800 2 000 2 100	7 300 7 700 7 900		
1992 1993 1994 1995	<100 100 <100 100	400 400 400 400	3 300 3 400 3 400 3 500	300 300 300 400	1 800 2 000 2 100 2 200	7 300 7 700 7 900 8 200		
1992 1993 1994 1995 1996	<100 100 <100 100	400 400 400 400 400	3 300 3 400 3 400 3 500 3 700	300 300 300 400 500	1 800 2 000 2 100 2 200 2 200	7 300 7 700 7 900 8 200 8 500		
1992 1993 1994 1995 1996 1997	<100 100 <100 100 100 100	400 400 400 400 400 400	3 300 3 400 3 400 3 500 3 700 4 000	300 300 300 400 500 400	1 800 2 000 2 100 2 200 2 200 2 400	7 300 7 700 7 900 8 200 8 500 8 700		
1992 1993 1994 1995 1996 1997	<100 100 <100 100 100 100 100	400 400 400 400 400 400 400	3 300 3 400 3 400 3 500 3 700 4 000 3 600	300 300 300 400 500 400 300	1 800 2 000 2 100 2 200 2 200 2 400 2 000	7 300 7 700 7 900 8 200 8 500 8 700 8 700		
1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999	<100 100 <100 100 100 100 100	400 400 400 400 400 400 400 300	3 300 3 400 3 400 3 500 3 700 4 000 3 600 3 600	300 300 300 400 500 400 300 400	1 800 2 000 2 100 2 200 2 200 2 400 2 000 2 100	7 300 7 700 7 900 8 200 8 500 8 700 8 700 8 500		
1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000	<100 100 <100 100 100 100 100 100 100 <100 <100	400 400 400 400 400 400 400 300 400	3 300 3 400 3 400 3 500 3 700 4 000 3 600 3 600 3 800	300 300 300 400 500 400 300 400 400	1 800 2 000 2 100 2 200 2 200 2 400 2 000 2 100 2 000	7 300 7 700 7 900 8 200 8 500 8 700 8 700 8 500 9 200		

^{*} Parents seuls dont le traitement ou salaire annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994). Les quintiles sont normalisés selon l'âge et le sexe et sont fondés sur la répartition des salaires et traitements annuels des parents seuls.

Tableau 22 Cotisations moyennes à un régime de pension agréé (RPA) et à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et facteur d'équivalence (dollars de 2002) des autrespersonnes, 1986 à 2003*

		Hommes âgés de				Femmes âg	ées de	
	25 à	34 ans	35 à	54 ans	25 à	34 ans	35 à	54 ans
L. Cotisations	à un RPA et à u	n REER						
Année	RPA	REER	RPA	REER	RPA	REER	RPA	REER
1986	400	700	900	1 200	500	700	1 000	1 200
1987	400	400	800	1 200	500	400	1 000	1 300
1988	400	700	800	1 300	500	700	1 000	1 300
1989	400	700	800	1 200	500	600	1 000	1 200
1990	400	700	800	1 100	500	600	1 000	1 100
1991	400	800	800	1 300	500	800	1 000	1 300
1992	400	900	800	1 400	500	900	1 000	1 400
1993	400	1 000	800	1 600	500	1 000	1 100	1 700
1994	400	1 100	800	1 700	500	1 100	1 100	1 800
1995	300	1 300	800	2 000	500	1 300	1 000	2 000
1996	300	1 500	800	2 100	400	1 500	1 000	2 200
1997	300	1 500	700	2 200	400	1 500	1 000	2 400
1998	300	1 500	700	2 100	400	1 500	900	2 200
1999	300	1 600	700	2 100	400	1 600	900	2 200
2000	300	1 500	600	2 100	400	1 500	800	2 400
2001	300	1 500	600	1 900	400	1 500	800	2 100
2002	300	1 400	600	1 800	500	1 400	800	2 000
2003	300	1 300	700	1 800	500	1 300	900	1 900
I. Cotisations	à un REER et f	acteur d'équiv	valence (FE)					
Année	FE	REER	FE	REER	FE	REER	FE	REER
1991	1 000	800	2 100	1 300	1 200	800	2 200	1 300
1992	1 100	900	2 200	1 400	1 200	900	2 300	1 400
1993	1 100	1 000	2 200	1 600	1 200	1 000	2 300	1 700
1994	1 000	1 100	2 200	1 700	1 100	1 100	2 300	1 800
1995	1 000	1 300	2 200	2 000	1 100	1 300	2 200	2 000
1996	900	1 500	2 100	2 100	1 000	1 500	2 200	2 200
1997	1 000	1 500	2 200	2 200	1 100	1 500	2 300	2 400
1998	1 000	1 500	2 100	2 100	1 100	1 500	2 300	2 200
1999	1 000	1 600	2 100	2 100	1 100	1 600	2 300	2 200
	1 000	1 500	2 200	2 100	1 200	1 500	2 400	2 400
2000	1 000	1 200						
2000 2001	1 100	1 500	2 200	1 900	1 200	1 500	2 400	2 100
			2 200 2 200	1 900 1 800	1 200 1 300	1 500 1 400	2 400 2 400	2 100 2 000

^{*} Déclarants dont le salaire ou traitement annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994).

Tableau 23 Cotisations combinées à un régime de pension agréé (RPA) et à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (dollars de 2002) des autres personnes, selon le quintile, 1986 à 2003*

	Hommes	s âgés de 25 à 34	ans	Femmes	âgées de 25 à 34	ans
		Quintile			Quintile	
	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur
Année						
1986	100	700	3 000	100	900	3 100
1987	100	500	2 200	100	700	2 500
1988	100	700	2 800	200	900	3 000
1989	100	600	2 700	100	800	2 900
1990	100	600	2 700	100	800	3 000
1991	100	600	3 200	100	800	3 400
1992	100	700	3 500	200	900	3 800
1993	100	700	3 900	200	1 000	4 300
1994	100	800	4 100	200	1 100	4 500
1995	200	900	4 500	200	1 200	4 600
1996	200	1 000	5 000	300	1 300	5 200
1997	200	1 000	5 100	300	1 200	5 300
1998	200	1 000	5 000	200	1 200	5 200
1999	200	1 000	5 300	200	1 300	5 400
2000	100	900	5 100	200	1 200	5 300
2001	100	1 000	5 000	200	1 200	5 100
2002	100	900	4 900	200	1 100	5 000
2003	100	800	4 600	200	1 000	5 000
	Hommes	s âgés de 35 à 54	ans	Femmes	âgées de 35 à 54	ans
	T 0/ 1	Quintile	g (:	T 6/ 1	Quintile	g ()
	Inférieur	Intermédiaire	Superieur	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur
Année	200	1 000	4.000	500	2.100	4.600
1986	300	1 800	4 900	500	2 100	4 600
1987	300	1 700	4 700	600	2 000	4 700
1988	400	1 800	4 800	600	2 100	4 600
1989	300	1 700	4 400	400	1 900	4 400
1990	300	1 600	4 200	300	1 800	4 300
1991	400	1 600	5 100	400	1 900	5 300
1992	400	1 800	5 500	400	2 000	5 800
1993	300	1 900	5 900	600	2 300	6 200
1994	400	2 000	6 000	600	2 300	6 500
1995	500	2 200	6 400	600	2 500	6 700
1996	500	2 300	6 700	700	2 800	7 000
1997	500	2 400	6 700	800	2 800	7 200
1998	500	2 200	6 700	700	2 600	6 900
1999	400	2 200	6 700	700	2 500	7 000
2000	400	2 100	6 600	700	2 400	7 300
2001	400	1 900	6 100	600	2 300	6 600
2002	400	1 900	6 000	600	2 300	6 500

^{*} Déclarants dont le salaire ou traitement annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994). Les quintiles sont normalisés selon l'âge et le sexe et sont fondés sur la répartition des salaires et traitements annuels des déclarants.

6 000

1 800

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales (DAL).

400

2003

2 100

6 600

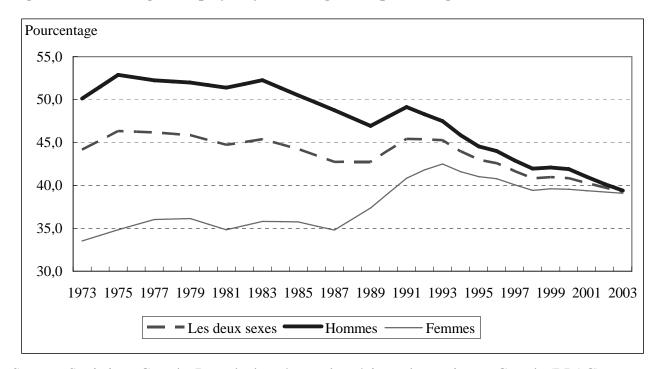
500

Tableau 24 Cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et facteur d'équivalence combinés (dollars de 2002) des autres personnes, selon le quintile, 1991 à 2003*

	Hommes a	âgés de 25 à 34 a	nns	Femmes âgées de 25 à 34 ans			
		Quintile			Quintile		
	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur	
Année							
1991	100	900	5 400	200	1 100	5 400	
1992	100	900	5 800	200	1 200	6 000	
1993	200	1 000	6 200	200	1 300	6 400	
1994	200	1 000	6 300	200	1 300	6 500	
1995	200	1 100	6 600	300	1 500	6 500	
1996	200	1 200	7 000	300	1 500	7 000	
1997	200	1 300	7 300	300	1 600	7 300	
1998	200	1 300	7 200	300	1 500	7 200	
1999	200	1 400	7 400	300	1 600	7 500	
2000	200	1 300	7 300	300	1 600	7 500	
2001	200	1 400	7 300	200	1 700	7 500	
2002	200	1 300	7 200	200	1 600	7 400	
2003	200	1 300	7 000	200	1 500	7 500	
	Hommes a	âgés de 35 à 54 a	Femmes âgées de 35 à 54 ans				
		Quintile		Quintile			
	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur	Inférieur	Intermédiaire	Supérieur	
Année							
1991	400						
1//1	400	2 400	8 800	400	2 600	8 700	
1992	400	2 400 2 600	8 800 9 200	400 500	2 600 2 900	8 700 9 200	
1992	400	2 600	9 200	500	2 900	9 200	
1992 1993	400 400	2 600 2 700	9 200 9 700	500 700	2 900 3 100	9 200 9 600	
1992 1993 1994	400 400 500	2 600 2 700 2 800	9 200 9 700 9 800	500 700 700	2 900 3 100 3 100	9 200 9 600 9 900	
1992 1993 1994 1995	400 400 500 500	2 600 2 700 2 800 3 000	9 200 9 700 9 800 10 200	500 700 700 700	2 900 3 100 3 100 3 300	9 200 9 600 9 900 10 000	
1992 1993 1994 1995 1996	400 400 500 500 600	2 600 2 700 2 800 3 000 3 100	9 200 9 700 9 800 10 200 10 400	500 700 700 700 700 800	2 900 3 100 3 100 3 300 3 500	9 200 9 600 9 900 10 000 10 300	
1992 1993 1994 1995 1996 1997	400 400 500 500 600	2 600 2 700 2 800 3 000 3 100 3 300	9 200 9 700 9 800 10 200 10 400 10 600	500 700 700 700 800 900	2 900 3 100 3 100 3 300 3 500 3 800	9 200 9 600 9 900 10 000 10 300 10 800	
1992 1993 1994 1995 1996 1997	400 400 500 500 600 600	2 600 2 700 2 800 3 000 3 100 3 300 3 100	9 200 9 700 9 800 10 200 10 400 10 600	500 700 700 700 800 900 800	2 900 3 100 3 100 3 300 3 500 3 800 3 600	9 200 9 600 9 900 10 000 10 300 10 800 10 600	
1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999	400 400 500 500 600 600 600 500	2 600 2 700 2 800 3 000 3 100 3 300 3 100 3 100	9 200 9 700 9 800 10 200 10 400 10 600 10 700	500 700 700 700 800 900 800 700	2 900 3 100 3 100 3 300 3 500 3 800 3 600 3 500	9 200 9 600 9 900 10 000 10 300 10 800 10 600 10 700	
1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000	400 400 500 500 600 600 600 500	2 600 2 700 2 800 3 000 3 100 3 100 3 100 3 100 3 100	9 200 9 700 9 800 10 200 10 400 10 600 10 700 10 700	500 700 700 700 800 900 800 700 800	2 900 3 100 3 100 3 300 3 500 3 800 3 600 3 500 3 500	9 200 9 600 9 900 10 000 10 300 10 800 10 600 10 700 11 600	

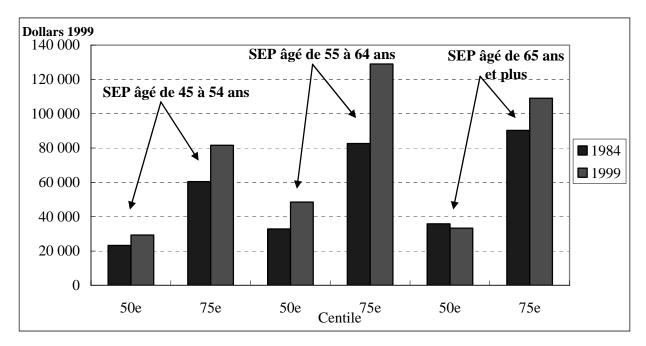
^{*} Déclarants dont le salaire ou traitement annuel est d'au moins 1 000 \$ (dollars de 1994). Les quintiles sont normalisés selon l'âge et le sexe et sont fondés sur la répartition des salaires et traitements annuels des déclarants. Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales (DAL).

Figure 1 Pourcentage d'employés ayant un régime de pension agréé, Canada, 1973 à 2003



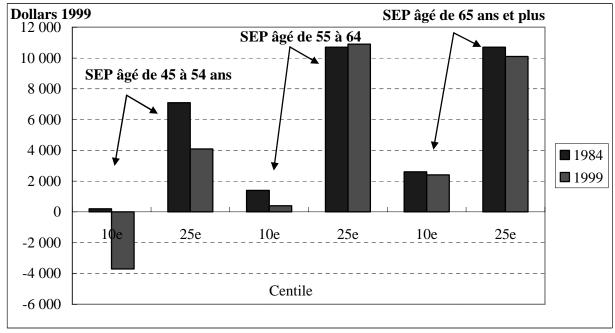
Source : Statistique Canada, Base de données sur les régimes de pension au Canada (RPAC).

Figure 2 Avoirs financiers des couples dont le soutien économique principal (SEP) n'a pas de diplôme universitaire, 50° et 75° centiles, 1984 à 1999



Sources : Statistique Canada, Enquête sur les avoirs et les dettes (EAD) de 1984 et Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 1999.

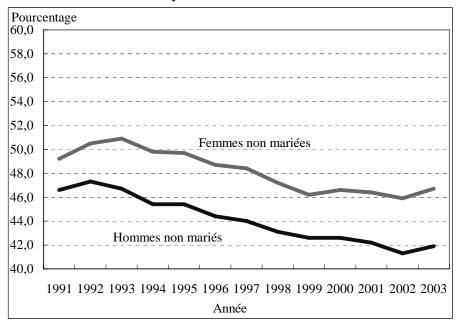
Figure 3 Avoirs financiers des couples dont le soutien économique principal (SEP) n'a pas de diplôme universitaire, 10^e et 25^e centiles, 1984 à 1999



Sources : Statistique Canada, Enquête sur les avoirs et les dettes (EAD) de 1984 et Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 1999.

Figure 4 Protection offerte par un régime de pension agréé (RPA) chez les déclarants âgés de 35 à 54 ans, 1991 à 2003

N'étant pas mariés ou en union libre



Mariés ou en union libre

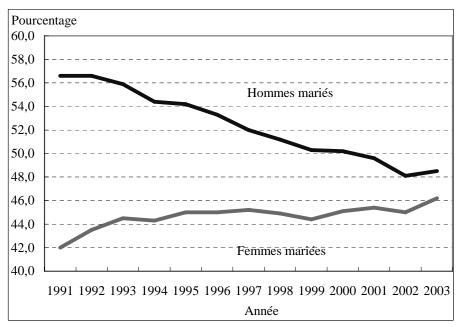


Figure 5 Modifications de la protection offerte par un régime de pension agréé (RPA), 1991 à 2003, couples dans lesquels le conjoint est âgé de 35 à 54 ans

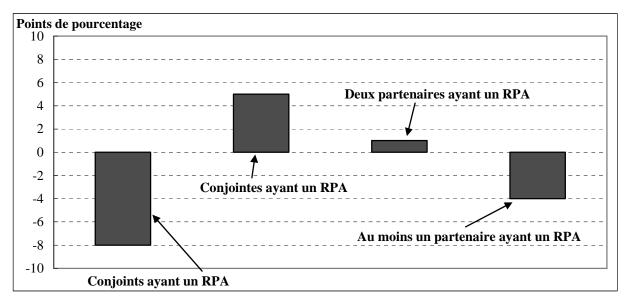
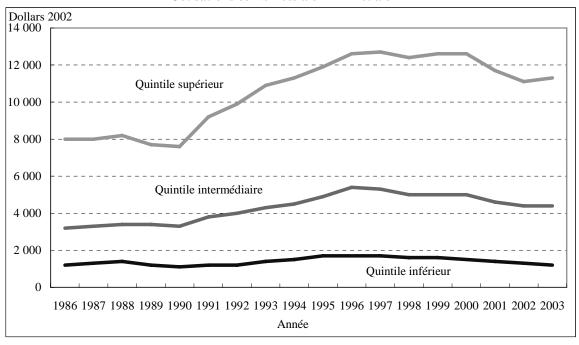
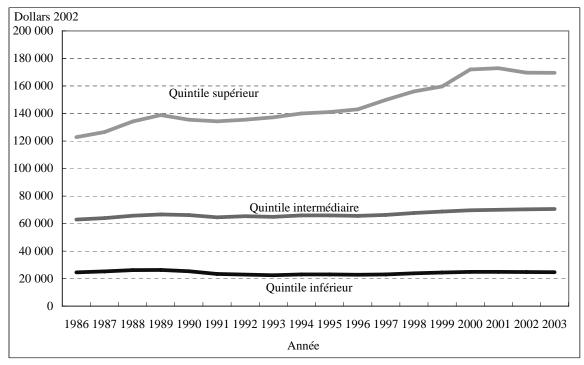


Figure 6 Cotisations à un régime de pension agréé (RPA) et un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et gains combinés des couples, selon le quintile, 1986 à 2003 – couples dans lesquels le conjoint est âgé de 35 à 54 ans

Cotisations combinées à un RPA et à un REER



Gains



Bibliographie

- Frenken, H. 1995. *Régimes de pension et REÉR : aide fiscale*. L'emploi et le revenu en perspective. 7, 4 : 9–13. N° 75-001-XIF au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Morissette, R. et M. Drolet. 2001. « Pension coverage and retirement savings of young and prime-aged workers in Canada: 1986-1997 ». *Revue canadienne d'économique*. 34, 1 : 100–119.
- Morissette, R., X. Zhang et M. Drolet. 2002. *L'évolution de l'inégalité de la richesse au Canada,* 1984-1999. Documents de recherche des études analytiques. Nº 11F0019MIF2002187 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Myles, J. 2000. La maturation du système de revenu de retraite du Canada : Niveaux de revenu, inégalité des revenus et faibles revenus chez les gens agés. Documents de recherche des études analytiques. Nº 11F0019MIF2000147 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Shillington, R. 1999. « The Dark Side of Targeting: Retirement Saving for Low-Income Canadians ». Institut C.D. Howe.